

CATANAGroup



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2016 / 2017

SA CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 14 629 676.50 Euros
Siège social : Zone Technique du Port – 66140 CANET EN ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN – APE : 3011 Z
Exercice social : du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

SOMMAIRE

Rapport de gestion du conseil d'administration.....	03
Rapport de gestion du groupe.....	04
Rapport de gestion de la SA CATANA GROUP.....	40
Rapport sur le contrôle interne.....	51
Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	52
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne.....	61
Comptes au 31 août 2017.....	64
Comptes consolidés CATANA GROUP au 31/08/17.....	65
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidé.....	115
Comptes sociaux CATANA GROUP au 31/08/17.....	122
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	147
Rapport spécial des commissaires aux comptes	153
Attestation.....	156

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2016 / 2017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2017 et sur toutes questions accessoires.

Nous avons établi un seul rapport de gestion en vue de vous exposer dans une première partie les comptes et l'activité du groupe consolidé, et dans une deuxième partie les comptes de la seule Société « CATANA GROUP » (anciennement dénommée « PONCIN YACHTS »).

A. Rapport de gestion du groupe

1. Faits marquants et Activités du groupe au cours de l'exercice 2016/2017

1.1 Événements principaux de l'exercice

Activité

Après les crises successives de 2008 et 2011, le groupe a conduit une stratégie de recentrage de son activité vers la fabrication de catamarans de croisière autour de sa marque trentenaire et élitiste CATANA, le groupe prenant d'ailleurs le nom de CATANA GROUP en 2014.

Après avoir complété la gamme CATANA de deux bateaux de grandes tailles, le CATANA 62 et le CATANA 70, le groupe a pris la décision en 2013 d'élargir son offre produits afin de répondre plus efficacement à la forte dynamique qui se profilait sur le marché des catamarans, spécialement sur le cœur du marché.

Avec la création de la marque BALI, CATANA GROUP s'est non seulement dotée d'une base plus large et complémentaire de son activité de ventes de bateaux neufs, mais est allée aussi à la rencontre de volumes plus importants éloignant CATANA GROUP d'un modèle de niche et ses limites de visibilité.

Ainsi, cautionnée par la notoriété historique de CATANA et sa capacité reconnue à créer des bateaux de grande qualité et très innovants, la marque BALI a permis au groupe de s'inscrire

sur le segment central du marché, puissant relai de développement additionnel pour le groupe.

Mobilisant toute son énergie sur ce nouveau projet BALI, CATANA GROUP est parvenu à sortir ses deux premiers modèles, le BALI 4.3 et le BALI 4.5, dès l'exercice 2014/2015, rapidement complétés par le BALI 4.0 en 2015/2016.

Ce développement à pas forcé a conduit le groupe à faire face, comme tout projet de la sorte, à de très nombreux coûts industriels de démarrage (surconsommation matière, courbes d'apprentissages industrielles) et des coûts conséquents pour la promotion de cette nouvelle marque (annonces, participations salons mondiaux).

L'ensemble de ces coûts de démarrage ont largement impacté les comptes de CATANA GROUP, en perte de 2.7 M€ en 2015 et 3.3 M€ en 2016.

Evoluant dans un marché de plus en plus dynamique, et composé de concurrents historiquement implantés, la nouvelle gamme BALI est parvenue à s'imposer et prendre une place significative avec un concept très novateur (*open space*, nombreux espaces de vie, large autonomie en eau et carburant, ventilation naturelle performante,...), ses trois modèles ayant déjà été tous primés « bateaux de l'année » aux Etats-Unis et en Europe.

Doté d'une gamme limitée actuellement à 3 modèles et après seulement 3 ans de commercialisation, la gamme BALI enregistre une percée sans précédent dans le marché des multicoques justifiant en bonne partie à elle seule le triplement du chiffre d'affaires liée aux ventes bateaux neufs depuis 2014.

Fort du lancement réussi de la nouvelle gamme BALI et des volumes acquis, CATANA GROUP a pu s'engager de nouveau dans la refonte de la gamme élitiste CATANA. Avec la sortie du nouveau CATANA 53, le redéploiement de la marque démarre par une des tailles dans laquelle CATANA a fait le plus de volumes dans son histoire.

Ce nouveau modèle a ainsi pu être dévoilé au cours du second semestre avec la présentation d'une première unité au Salon International des Multicoques de la Grande Motte. Les premières ventes permettent déjà à la marque CATANA de progresser en chiffre d'affaires de plus de 60% sur l'exercice 2017.

Dans ce cadre, les ventes de bateaux neufs de CATANA GROUP s'établissent à 30.6 M€ en hausse de 44% par rapport à 2015/2016

Par ailleurs, dans les autres compartiments du pôle BATEAUX, les ventes de bateaux d'occasion (repris sur les ventes de bateaux neufs) s'établissent à un niveau normatif de 3.3 M€, le groupe ayant déstocké ses dernières unités de grandes tailles.

Les activités de la filiale PORT PIN ROLLAND s'inscrivent dans une très bonne dynamique :

- L'activité « construction » est de plus en plus sollicitée pour la fabrication de plateformes « *day charter* » vendues à des sociétés d'activités touristiques, ce qui justifie le dynamisme de la partie « Brokerage et divers » du pôle BATEAUX (3.9 M€).
- Les autres activités de PORT PIN ROLLAND permettent par ailleurs au pôle SERVICES de rester sur un bon niveau d'activité (5.1 M€).

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du pôle BATEAUX s'établit à 37.9 M€ avec une proportion de plus de 70% de ventes de bateaux neufs, confirmant l'atteinte de l'objectif du groupe sur ce nouveau profil d'activités.

Globalement, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 43 M€ en croissance de 26%.

Enfin, deux ans après avoir lancé la fabrication en Tunisie du BALI 4.0 version charter, chez son sous-traitant HACO, CATANA GROUP a fait l'acquisition de 30% du capital de cette société le 29 août 2017.

Disposant d'un site industriel de 8 000 m² et d'un savoir-faire historique dans la fabrication de bateaux et de pièces composites, la société HACO est parvenue avec succès à mettre en place une organisation industrielle performante qui lui permet de fabriquer aujourd'hui le BALI 4.0 charter (un autre jeu de moule étant utilisé à Marans en Charente-Maritime pour la fabrication de la version propriétaire) ainsi que l'essentiel des petites pièces polyester du groupe CATANA.

Au regard de l'importance de ces fabrications, cette prise de participation vise tout d'abord à sécuriser cette sous-traitance et accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société. Disposant déjà d'une large influence de décision, compte tenu de la prédominance de l'activité qu'elle confie à la société HACO, CATANA GROUP pourra également à tout moment, et à sa guise, renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital d'HACO en vertu d'un pacte d'associés signé en septembre 2017.

Au-delà de la sécurisation de cette sous-traitance, cette opération capitalistique devrait contribuer à renforcer également la rentabilité de CATANA GROUP, la société HACO venant de clôturer son exercice 2016/2017 avec un EBITDA supérieur à 1 M€, profil de rentabilité qui se renforcera significativement lors des prochains exercices

Résultats

Comme évoqué précédemment, le lancement massif de la nouvelle gamme BALI a nécessité des efforts considérables sur le plan marketing et sur le plan industriel pour faire connaître ce nouveau concept et répondre à la très forte demande qui s'est rapidement manifestée.

La mise en place industrielle et les courbes d'apprentissage liées, ainsi que les frais d'exposition de cette nouvelle gamme, ont pesé lourdement sur les comptes de l'exercice 2014/2015 et surtout ceux de 2015/2016.

Conformément au plan de marche annoncé à l'issue de l'exercice dernier, la maîtrise croissante de la fabrication des BALI a permis d'éliminer une partie conséquente des courbes d'apprentissage industrielles, occasionnant pour le groupe des gains de productivité conséquents et une amélioration significative des marges industrielles.

Cette amélioration structurelle des marges, combinée à une nouvelle forte croissance de ses ventes de bateaux neufs (+44%), justifie le retournement des résultats comptables du groupe après deux années de fortes pertes de lancement.

Dans ce cadre, le résultat opérationnel courant ressort positif de 1.1 M€ contre une perte de 3.4 M€ en 2015/2016.

Le résultat financier ressort négatif de 0.1 M€ contre un résultat financier négatif de 0.3 M€ en 2015/2016.

Conformément aux normes comptables, et compte tenu des prévisions bénéficiaires pour l'exercice 2017/2018, le groupe a dû comptabiliser un impôt différé actif sur ses déficits justifiant en grande partie le produit d'impôt net de 0.6 M€ dans les comptes. Après cette opération, les déficits non activés s'élèvent à 50.2 M€.

Ainsi, le résultat net ressort bénéficiaire de 1.7 M€ contre une perte de 3.3 M€ en 2015/2016.

La filiale CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice précédent. L'administration fiscale avait notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Suite aux différentes contestations de la société, la société a obtenu l'abandon d'une partie conséquente du redressement, l'Administration Fiscale maintenant à ce jour sa position à hauteur de 203 K€ dont 23 K€ de pénalités. Ce redressement étant toujours contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes, le management n'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

Bilan et Trésorerie

Dans ce contexte de retournement des performances comptables du groupe, CATANA GROUP enregistre une amélioration très significative de sa capacité d'autofinancement qui ressort nettement positif de 3.8 M€ alors qu'elle était négative de 0.8 M€ en 2015/2016.

Ainsi, et après un besoin en fonds de roulement légèrement négatif de 0.5 M€, **le flux de trésorerie lié à l'activité** ressort positif de 3.3 M€.

Après un niveau d'investissements normatif, **le flux de trésorerie liés aux investissements** est négatif de 1.8 M€

CATANA GROUP a mis fin le 11 avril 2017 au financement obligataire flexible mis en place en janvier 2016, d'un commun accord avec le fonds d'investissement BRACKNOR. Ce contrat avait été mis en place Pour financer la montée en puissance industrielle de la nouvelle gamme BALI, et dans un contexte de difficultés récurrentes à obtenir tous les financements nécessaires compte tenu des pertes du groupe

Le contrat de financement prévoyait une émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant maximum de 3.8 M€ sur 3 ans. Cette émission prévoyait une première tranche de 100 OCABSA (1 M€) et la possibilité d'émettre quatre autres tranches de 70 OCABSA chacune pour un montant total de 2,8 M€.

La première tranche de 100 OCABSA, permettant une entrée de trésorerie de 1 M€, a été émise le 13 janvier 2016 et a été assortie d'une création de 2 816 901 bons de souscription d'actions au profit de l'investisseur donnant à ce dernier la possibilité de souscrire à 2 816 901 actions nouvelles à un prix d'exercice de 0,71 €.

Cette première tranche de 1 M€ a été entièrement convertie par l'investisseur entre janvier et juin 2016 et a généré la création de 1 967 551 actions sur la même période.

La fin par anticipation de ce contrat a donc annulé la possibilité pour CATANA GROUP de tirer les quatre dernières tranches de 70 OCABSA chacune.

Le cours d'exercice de 0.71 € ayant été significativement dépassé, le fond d'investissement BRACKNOR a totalement exercé les 2 816 901 bons de souscription entre le 20 février 2017 et le 12 avril 2017 générant ainsi une entrée de trésorerie de 2 M€ pour CATANA GROUP sur la période.

A noter que cette entrée de trésorerie est essentiellement intervenue postérieurement au 28 février 2017, seuls 0.15 M€ ayant été exercés avant cette date. Le détail de l'exercice de ces bons de souscription d'actions est le suivant :

	Exercice total (€)	Nombre de titres créés	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre total de titres	Nouveau capital social
20-févr.-17	150 000,00	211 267,00	105 633,50	44 366,50	26 653 721,00	13 326 860,50
7-mars-17	200 000,00	281 690,00	140 845,00	59 155,00	26 935 411,00	13 467 705,50
20-mars-17	350 000,00	492 957,00	246 478,50	103 521,50	27 428 368,00	13 714 184,00
31-mars-17	200 000,00	281 690,00	140 845,00	59 155,00	27 710 058,00	13 855 029,00
11-avr.-17	350 000,00	492 957,00	246 478,50	103 521,50	28 203 015,00	14 101 507,50
12-avr.-17	750 000,00	1 056 338,00	528 169,00	221 831,00	29 259 353,00	14 629 676,50

2 000 000,00	2 816 899,00	1 408 449,50	591 550,50
---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

A l'issue du dernier exercice des bons de souscription, en date du 12 avril 2017, les frais d'émission résiduels ont été intégralement imputés sur la prime d'émission.

En synthèse, depuis la mise en place du contrat jusqu'à ce jour, l'émission des OCABSA aura généré la création de 4 784 450 actions nouvelles pour une entrée de trésorerie de 3 M€ pour CATANA GROUP.

A ce jour, le fond d'investissement BRACKNOR ne détient plus aucune action CATANA GROUP.

La conversion des BSA a donc généré sur l'exercice une entrée de capitaux de 2 M€ qui neutralisent globalement les remboursements d'emprunts (1.8 M€) portant **le flux de trésorerie lié aux opérations de financement à +0.3 M€.**

Ainsi **la variation de trésorerie du groupe** ressort positive de 1.8 M€ à comparer à une dégradation de 2.3 M€ en 2015/2016

Conséquence directe, l'endettement net recule nettement et se situe à 1.7 M€ alors qu'il était de 4.7 M€ en 2015/2016. Le gearing (ratio endettement net sur fonds propres) tombe à 10.4 % contre 38 % en 2016.

1.2 Périmètre de consolidation

Le Groupe CATANA GROUP consolidé est composé des Sociétés suivantes :

- **La SA CATANA GROUP** : Société consolidante
- **La SAS CHANTIER CATANA** : à 100,00 % par CATANA GROUP en intégration globale
- **La SAS PORT PIN ROLLAND** : à 99,70 % par CATANA GROUP en intégration globale
- **La SARL HACO (Tunisie)** : à 30% par CATANA GROUP en mise en équivalence

1.3 Compte de résultat consolidé en K€

	31/08/2017	31/08/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	42 974	33 804
Achats consommés	18 766	17 336
Charges de personnel	5 661	5 601
Charges externes	14 380	12 026
Impôts et taxes	630	451
Dotations / Reprises amortissements	2 543	2 485
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	198	262
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-531	-1 063
Autres produits et charges opérationnels courants	-191	- 96
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	+ 1 136	- 3 390
Autres produits et charges opérationnels	20	-359
RESULTAT OPERATIONNEL	+ 1 156	-3 031
Coût de l'endettement financier	- 163	- 257
Autres produits et charges financiers	67	-34
RESULTAT FINANCIER	-96	-291
Charge d'impôt	629	-3
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	+ 1 689	-3 326
Part des minoritaires	-1	0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	+ 1 690	-3 326

1.4. Informations sectorielles

Le groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2017 et 2016 sont détaillés ci-après.

	31/08/2017				31/08/2016			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	38 644	4 988	-659	42 974	29 275	5 700	-1 171	33 804
Dont chiffre d'affaires avec les tiers	38 102	4 872		42 974	28 224	5 580		33 804
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	543	116		659	1 051	120		1 171
Résultat opérationnel des activités	1 279	-123		1 156	-3 220	189		-3 031
Valeur globale des actifs sectoriels	27 373	8 094		35 467	30 626	8 325		38 951
Valeur globale des passifs sectoriels	11 513	2 620		14 133	16 569	2 253		19 092
Investissements	1 323	314		1 637	1 464	193		1 657
Dotations aux amortissements	2 042	502		2 544	1 945	540		2 485
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	114			114	142	24		166

1.5 Bilan en K€

Le bilan du groupe se présente comme suit :

	2016 / 2017	2015 / 2016
Actifs non courants	12 683	13 035
Actifs courants	23 434	25 916
Actifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Capitaux propres (hors intérêts minoritaires pour 20 K€)	15 955	12 402
Passif non courants	4 453	5 946
Passif courants	15 689	20 583
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL du bilan	36 117	38 951

Les actifs non courants 2016/2017 se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles pour 2 453 K€ (frais de développements, concessions) et corporelles pour 7 844 K€ (constructions, matériel) soit un total de 10 297 K€.
- Autres actifs non courants pour 1 736 K€ dont 480 K€ de participation nouvelle dans la société tunisienne HACO.
- Des actifs d'impôt différés pour 650 K€.

Le Groupe a comptabilisé un impôt différé actif de 920 K€ au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs qui s'élèvent désormais en base à 50 218 K€. En face de cela, nous avons comptabilisé un impôt différé passif de 334 K€ sur l'écart d'évaluation de la concession PORT PIN ROLLAND.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définies comme unités génératrices de trésorerie.

Les actifs courants totalisent 23 434 K€, dont 8 745 K€ de stock, 7 943 K€ de créances clients, 2 500 K€ d'autres actifs courants et 4 247 K€ de trésorerie, contre un total d'actifs courants de 25 916 K€ au 31 août 2016.

Les fonds propres part du groupe passent de 12 402 K€ au 31 août 2016 à 15 955 K€ au 31 août 2017 du fait du résultat positif de l'exercice et de l'exercice des bons de souscription par le fonds BRACKNOR.

Les dettes s'élèvent à 20 142 K€ et sont constituées de 5 911 K€ d'emprunts et dettes financières, de 13 757 K€ de passifs courants, de 378 K€ de provisions long terme, de 96 K€ de passifs non courants.

2. Résultats des filiales consolidées

2.1 BATEAUX

CHANTIER CATANA

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2016 / 2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	34 504	25 718
Résultat d'exploitation	920	- 3 197
Résultat financier	- 45	- 46
Résultat exceptionnel	169	33
Résultat net	1 029	-3 213

Le chiffre d'affaires enregistre une très forte croissance avec le succès de la gamme BALI et les premières facturations du nouveau CATANA 53. Cette croissance associée à l'amélioration significative de la productivité et des marges industrielles, conduite CHANTIER CATANA à redevenir bénéficiaire après deux années de pertes conséquentes.

2.2 LES SERVICES

SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint-Mandrier (VAR).

Environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention...

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2016 / 2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	8 414	8 742
Résultat d'exploitation	473	520
Résultat financier	5	- 170
Résultat exceptionnel	110	63
Résultat net	410	186

Malgré des variations de chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre, lié aux activités à faible marge de ventes de bateaux d'occasion, le PORT PIN ROLLAND conserve une activité de services fortes et à rentabilité constante.

Avec un résultat d'exploitation de 0.5 M€ et un EBITDA de 0.8 M€, le PORT PIN ROLLAND reste sur des bon niveaux de rentabilité.

3. Perspectives du groupe, évolution des affaires

3.1 Au niveau du Groupe

Trois ans après avoir accéléré sa stratégie de développement dans le marché des catamarans avec l'ambitieux projet BALI, CATANA GROUP a de nouveau enregistré un exercice 2016/2017 en forte croissance, lui permettant de franchir son point mort et enregistrer des premiers bénéficiaires prometteurs.

Cette performance intervient alors que la gamme BALI n'était jusque-là constituée que de trois modèles par rapport à des gammes concurrentes plus larges.

Pour accroître davantage les parts de marché de la gamme BALI, le groupe a beaucoup travaillé ces derniers mois sur un nouveau millésime 2018, dessiné par le cabinet LASTA DESIGN STUDIO. Cette nouvelle finition, qui rencontre déjà un excellent accueil, fait assurément franchir un nouveau palier qualitatif à l'ensemble de la gamme, en phase avec l'objectif du groupe d'accroître ses ventes auprès des particuliers.

Dans cette lignée, CATANA GROUP présentera au cours de l'exercice 2017/2018 un nouveau modèle destiné aux propriétaires exigeants, le BALI 4.1 qui offrira un espace unique pour un navire de cette taille avec un nouvel aménagement du carré. Ce modèle a été plébiscité dans tous les premiers salons d'automne.

Enfin, la gamme BALI se dotera sur le second semestre 2017/2018 de sa plus grande unité, avec l'arrivée du BALI 5.4.

Le nouveau CATANA 53, avec ses premières unités produites, s'inscrit dans une accélération de sa promotion avec une présence accrue dans les salons. Il devrait à lui seul générer une croissance significative de la marque CATANA pour son retour sur cette taille de multicoques. En complément, le groupe développera un autre modèle CATANA dans les deux prochaines années.

Avec ces atouts supplémentaires, CATANA GROUP enregistrera de nouveau en 2017/2018 une forte hausse de ses ventes de bateaux neufs.

Parallèlement à cela, CATANA GROUP s'attachera également à renforcer son dispositif industriel.

Dans ce cadre, deux ans après avoir lancé la fabrication du BALI 4.0, version charter en Tunisie, chez son sous-traitant HACO, CATANA GROUP a fait l'acquisition de 30% du capital de cette société.

Disposant d'un site industriel de 8 000 m² et d'un savoir-faire historique dans la fabrication de bateaux et de pièces composites, la société HACO est parvenue avec succès à mettre en

place une organisation industrielle performante qui lui permet de fabriquer aujourd'hui le BALI 4.0 charter (un autre jeu de moule étant utilisé à Marans en Charente-Maritime pour la fabrication de la version propriétaire) ainsi que l'essentiel des petites pièces polyester du groupe CATANA.

Au regard de l'importance de ces fabrications, cette prise de participation vise tout d'abord à sécuriser cette sous-traitance et accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société. Disposant déjà d'une large influence de décision, compte tenu de la prédominance de l'activité qu'elle confie à la société HACO, CATANA GROUP pourra également à tout moment, et à sa guise, renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital d'HACO.

Au-delà de la sécurisation de cette sous-traitance, cette opération capitalistique devrait contribuer à renforcer également la rentabilité de CATANA GROUP, la société HACO venant de clôturer son exercice 2016/2017 avec un EBITDA supérieur à 1 M€, profil de rentabilité qui se renforcera significativement lors des prochains exercices.

Sur un autre plan, CATANA GROUP poursuivra le renforcement de ses effectifs en France. Depuis le lancement de son plan de développement BALI en 2014, CATANA GROUP a généré la création de près de 80 emplois en France entre son usine de Canet-en-Roussillon et l'usine sous-traitante de Marans (17), et compte en créer une centaine supplémentaire dans les trois prochaines années.

Enfin, CATANA GROUP vient de lancer un vaste plan d'amélioration des performances de tous les sites de fabrication en se faisant accompagner par un cabinet spécialisé en Lean management, la société POP.

Le cabinet nantais « POP » (Pilotage Opérationnel de la Performance) est fortement référencé pour avoir œuvré dans de nombreux secteurs d'activités et a déjà accompagné des sociétés leaders du secteur nautique. Couplé avec la forte visibilité qu'offre le carnet de commandes actuel, cet accompagnement permettra à CATANA GROUP de générer des gains de productivité substantiels.

Avec une politique audacieuse de développement, CATANA GROUP avait démontré depuis trois ans sa capacité à concevoir des produits innovants et à créer une dynamique commerciale forte. Avec un point mort significativement dépassé en 2017 et une meilleure maîtrise des marges industrielles, CATANA GROUP parvient désormais à démontrer sa capacité à être rentable. La poursuite du développement des gammes BALI et CATANA combinée à des performances industrielles accrues vont accentuer l'effet de levier sur la rentabilité du groupe qui devrait plus que doubler pour l'exercice 2017/2018.

3.2 Au niveau des principales filiales

3.2.1. CHANTIER CATANA

La société connaîtra de nouveau une croissance significative sous les effets combinés du dynamisme croissant de la gamme BALI, son renforcement avec les nouveaux BALI 4.1 et BALI 5.4 ainsi que la poursuite de la montée en puissance du CATANA 53. Dans un environnement industriel de plus en plus performant, ces éléments permettront d'accroître les bénéfices de cette société.

3.2.2. PORT PIN ROLLAND

Comme d'habitude, l'activité de PORT PIN ROLLAND restera soutenue et rentable.

4. Activité en matière de recherche et développement

Le groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires,...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Au niveau de la société HACO, signature d'un pacte d'associés le 1^{er} septembre 2017 donnant la possibilité à CATANA GROUP, à tout moment et à sa guise, de renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital. Ce pacte permettra à CATANA GROUP d'intégrer globalement la société HACO dans ses comptes consolidés, à la date de sa conclusion.

6. Facteurs de risque

6.1 Risques liés à l'activité

6.1.1 Risques liés au marché et à la situation économique

Le marché du nautisme a, ces dernières années, été significativement affecté par la crise économique : Ralenti dès 2007/2008 après la première crise américaine des subprimes aux Etats-Unis, le marché de la plaisance a subi la plus grosse chute de son histoire puisque celui-ci s'est effondré de 50% en moyenne sur le seul exercice 2008/2009 dès octobre 2008 (après la seconde crise des subprimes et la crise économique qui s'en est suivie).

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché provoquant des disparitions de chantier, des procédures judiciaires, des cessions d'entreprises et des restructurations conséquentes.

Ainsi, les crises financières et économiques qui se sont succédées depuis 2008 ont clairement marqué le marché de la plaisance. Une reprise majeure ne peut être envisagée sans que les fondamentaux économiques et financiers soient de nouveau et surtout durablement réunis.

En effet, l'achat d'un bateau reste un acte passion, les navires de plaisance constituent donc des biens de « 3^{ème} nécessité ». Il est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Ainsi, si le marché semble donner des signes encourageants ces derniers temps, il convient d'adopter une approche prudente tant les climats mondiaux sur le plan politique ou économique peuvent à tout moment générer des déséquilibres.

Dans ce contexte, on peut toutefois noter depuis plusieurs années un dynamisme fort dans le marché des voiliers catamarans, ces derniers proposant un cadre de navigation et d'habitat totalement en phase avec les attentes des clients d'aujourd'hui.

6.1.2 Risques liés aux barrières aux entrées

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals:

- propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- bâtiments de production et d'assemblage ;
- équipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...)
- équipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

Un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants moyens humains, technologiques et financiers et faire face à une concurrence très agressive compte tenu du contexte économique.

Or, l'importance des investissements nécessaires et la faible attractivité actuelle du marché laissent à penser que, à moyen terme, les nouveaux intervenants sur le marché du nautisme ne devraient pas être nombreux.

6.1.3 Risques liés à la concurrence

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants de taille importante comme le leader, le groupe BENETEAU, CATANA GROUP s'est volontairement positionné sur des niches très haut de gamme du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Bien qu'ayant fait évoluer sa stratégie avec la sortie de la nouvelle gamme BALI, à concurrence plus forte, le groupe est restée dans une démarche premium avec des synergies très fortes entre les deux marques CATANA et BALI.

Afin de minimiser le risque concurrentiel, et déjà fort de produits récents et innovants, le groupe maintiendra une politique de développement produit forte.

Fort d'une restructuration achevée et performante, de la compétitivité de ses actifs industriels et de sa légitimité historique dans son marché avec sa marque CATANA, le Groupe estime que le risque concurrentiel est largement maîtrisable pour autant qu'il arrive à conserver des produits renouvelés et des positionnements produits différenciés sur un axe toujours haut de gamme.

Une présence accrue sur les marchés exports sera également un élément qui confortera cette position.

6.1.4 Risques de production

Au 31 août 2017, CATANA GROUP compte 2 usines de production :

- le site de Canet en Roussillon pour la société CHANTIER CATANA
- Le site de El Haouaria (Tunisie) suite à la prise de participation de 30% dans le capital de la société tunisienne HACO.

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, CATANA GROUP estime maîtriser ses risques de production

6.1.5 Risques technologiques

CATANA GROUP dispose d'une très bonne maîtrise de la technique polyester et de ses dernières évolutions.

Le Groupe CATANA GROUP rappelle également avoir obtenu, en 2006, le label OSEO Entreprise innovante sur la base de son savoir-faire composite.

Il a de nouveau obtenu ce label consécutivement au développement du nouveau CATANA 59 en 2012.

CATANA GROUP relativise à court/moyen terme le risque technologique.

6.1.6 Risques Liés à un sinistre survenant sur un chantier

Le groupe CATANA GROUP bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

Cf. § 6.2« Risques juridiques, réglementaires et fiscaux ».

La Société estime que les polices d'assurances décrites dans le paragraphe 6.2.4 couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.1.7 Risques clients

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

La reprise de bateaux s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.

CATANA GROUP s'estime très peu exposé au risque d'impayés

6.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

CATANA GROUP fait appel à des fournisseurs et dispose d'un sous-traitant pour la fabrication des CATANA 42, du BALI 4.3 et de la version propriétaire du BALI 4.0. Ce sous-traitant n'est autre que la société AP YACHT CONCEPTION (ex HARMONY YACHTS) détenue par la famille PONCIN, qui fabrique depuis plusieurs années des unités pour le groupe.

La version loueurs du BALI 4.0 ainsi que quelques pièces polyester annexes sont fabriqués chez un sous-traitant tunisien, travaillant depuis de nombreuses années pour d'autres acteurs du secteur. CATANA GROUP dispose d'un double des jeux de moules dans ses usines françaises pour faire face à une éventuelle défaillance de ce sous-traitant. La prise de participation récente (30%) chez sous-traitant vise tout d'abord à sécuriser cette sous-traitance et accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société. Disposant déjà d'une large influence de décision, compte tenu de la prédominance de l'activité qu'elle confie à la société HACO, CATANA GROUP pourra également à tout moment, et à sa guise, renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital d'HACO.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux fournisseurs au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où CATANA GROUP ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

CATANA GROUP a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Egalement, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de fournisseurs différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le rapatriement de fonctions majeures telles que la menuiserie et le polyester ont permis au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs, de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du Groupe.

6.1.9 Risques liés aux matières premières

Le Groupe ne s'estime pas soumis à des risques financiers liés aux matières premières.

Celles-ci représentent entre 35 et 50% du prix de vente d'un bateau et sont extrêmement diluées entre plusieurs type de matières (résine, fibre de verre, peinture gel coat, bois, électronique, accastillage, voilerie, mats et gréements etc...). Or, une hausse massive et générale est peu vraisemblable.

6.2 Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

6.2.1 Risques juridiques

CATANA GROUP n'exerce pas d'activités autres que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, le Groupe CATANA GROUP initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

6.2.2 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

CATANA GROUP est propriétaire des marques exploitées et ne s'estime pas dépendant de brevets, licences ou marques.

La marque BALI appartient à la FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP, qui a assumé certaines dépenses de conception pour ne pas peser sur la trésorerie du groupe. FINANCIERE PONCIN se rémunérera « au succès » par un système de royalties et a conclu un partenariat exclusif de commercialisation et de fabrication avec CATANA GROUP.

6.2.3 Litiges en cours

Plusieurs litiges concernant le groupe CATANA GROUP sont en cours de traitement devant les tribunaux pour des dossiers remontant jusqu'à 2002.

La filiale CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice précédent. L'administration fiscale avait notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Suite aux différentes contestations de la société, la société a obtenu l'abandon d'une partie conséquente du redressement, l'Administration Fiscale maintenant à ce jour sa position à hauteur de 203 K€ dont 23 K€ de pénalités. Ce redressement étant toujours contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes, le management n'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

Par ailleurs, la majeure partie des autres litiges sont des actions à l'initiative du groupe CATANA GROUP pour indemnisation de préjudices, lesquels ont été d'une façon ou d'une autre totalement intégrés dans les comptes passés du groupe. L'issue de ces dossiers ne peut donc qu'avoir un effet favorable futur sur les comptes du Groupe.

Ces préjudices concernent des actes :

- de malfaçons techniques de la part de fournisseurs
- de diffamation
- de concurrence déloyale
- de ruptures abusives de relations
- de vol

Les litiges où le Groupe CATANA GROUP est attaqué concernent :

- Des contestations de factures
- Des litiges commerciaux et techniques
- Des procédures prud'homales

Outre les litiges prud'homaux pour lesquels des provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

6.2.4 Risques assurances

CATANA GROUP a souscrit les polices suivantes:

➤ Polices MARITIMES :

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes : POLICE GENERALI AL842742

➤ Polices RESPONSABILITE CIVILE

Police GENERALI AM172329

(Garanties accordées monde entier sauf USA Canada)

Détails	Montant garantis
Responsabilité civile exploitation	8.000.000 €
Responsabilité civile après livraison	4.000.000 €
Responsabilité civile professionnelle	1.000.000 €

➤ Police PERTE D'EXPLOITATION GROUPE GENERALI AM163088

Détails	Montant garantis (€)
Marge Brute	30 009 600
Carence des fournisseurs	1 000 000
Impossibilité d'accès	150 000
Honoraires d'expert	77 457
Perte d'exploitation dom. électriques	1 000 000
Limitecontractuelle d'indemnité: 16,5M€	

➤ Polices DOMMAGES

Police	Détails	Montant garantis (€)
CATANA Police n° <u>AM163080</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	5.031.973
	Matériel	1 660.461
	Marchandises y compris bateaux	4.717.475
	Marchandises en assurance révisable	1 500 000
	Garantie automatique des investissements	837.228
	Frais et pertes	3.040.151
	Honoraires d'experts	74.435
	Support non informatique d'info	1.572.492
	Garanties spécifiques dégât des eaux	21.786
	RC vis-à-vis des tiers	838.663
	Vol	51.889
	Dommages électriques	304.016
	Autres dommages matériels directs	2.096.655
	Ruissellement	500 000
Limitecontractuelle d'indemnité: 19,5 M€		

Police	Détails	Montant garantis (€)
PORT PIN ROLLAND Police GENERALI <u>N° AM163084</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	2.096.659
	Matériel	514.878
	Marchandises	308.927
	Garantie automatique des investissements	381.269
	Frais et pertes	2.777.816
	Honoraires d'experts	104.833
	Garantie spécifique BATEAUX	6.538.949
	RC vis-à-vis des tiers	871.472
	Vol	54.469
	Dommages électriques	310.460
	Bris de glace des enseignes	10.483
	Autres dommages matériels directs	1.634.008
	Ruissellement	300.000
	Limitecontractuelle d'indemnité: 15 M€	

Le montant total des polices d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2017 s'est élevé à 217 K€.

La Société estime que les polices d'assurances décrites ci-avant couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.2.5. Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la Société.

Toutefois, la profession de constructeur nautique est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise depuis 10 ans de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le recours à l'infusion permettent à CATANA GROUP de maîtriser efficacement les risques environnementaux.

Par ailleurs, CATANA GROUP est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, CATANA GROUP procède au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

6.3 Risques financiers

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS (qui représentaient moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé) et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Il est alors convenu que les sommes non abandonnées (10.000 K€) fassent l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016. Les deux premières échéances de 2010 et 2011 ont été honorées pour un montant total de 1.500 K€.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs avaient conduit le groupe à constater un profit de 815 K€ en résultat opérationnel.

Dans un contexte économique dégradé, avec la sortie programmée et indispensable de la société HARMONY YACHTS et la nécessité absolue de préserver tous les moyens financiers du groupe pour le développement de la marque CATANA, notamment à l'export et en particulier dans les pays émergents, les banques et les dirigeants de CATANA GROUP concluent en avril 2012 un nouvel accord portant sur les 8,5M€ de créance restant due, dans les termes suivants :

- Les banques de CATANA GROUP ont cédé à la FINANCIERE PONCIN, une créance de 7 M€ (sur les 8,5 M€ détenues sur CATANA GROUP à la date de l'accord) au prix de 4 M€ (dont près de 90% payables avant le 31/12/12 et le solde soit 0,5 M€ en décembre 2013).
- Le solde, soit 1,5 M€, reste en dette moyen terme dans le passif de CATANA GROUP et bénéficie d'un différé de paiement, le remboursement s'effectuant entre décembre 2013 et décembre 2017 en cinq annuités équivalentes (hors intérêts).

Après cet accord, le groupe a procédé à une augmentation de capital juin 2012 de 10.8 M€ qui a permis d'une part de capitaliser l'intégralité des comptes courants avec la famille PONCIN (8.4 M€ en ce compris la créance de 7 M€ achetée aux banques par la FINANCIERE PONCIN) et d'autre part de renforcer la trésorerie de 2.4 M€

Par le nouvel accord bancaire et l'augmentation de capital qui s'en est suivie, la structure financière du bilan de CATANA GROUP a donc été considérablement améliorée ce d'autant que le groupe a parfaitement respecté depuis 2012 le plan de remboursement des 1.5 M€ restants puisque 1.1 M€ ont été remboursés à ce jour, la dernière échéance interviendra en décembre 2017.

Le retour du groupe aux bénéfices, traduit par une capacité d'autofinancement positive de 3.8 M€, associé à l'exercice des bons de souscription d'actions par BRACKNOR qui renforcé la trésorerie de 2 M€, a permis à CATANA GROUP de renforcer sa trésorerie ramenant la dette nette à 1.9 M€ soit 12% des fonds propres.

La société rappelle les conséquences, comme rappelé dans le point 1-1 *Evénements principaux de l'exercice*, de la cession d'HARMONY YACHTS qui a généré une réintégration fiscale de 8 M€ conduisant l'entreprise à devoir un impôt sur les sociétés de 1.1 M€ sur les comptes 2012/2013 alors que cette cession n'a été accompagnée d'aucun bénéfice comptable, ni d'aucune entrée financière. L'évolution des règles fin 2011 sur le plafonnement de l'imputation des déficits reportables sur le bénéfice fiscale d'une entreprise n'ont pas permis par ailleurs d'imputer ce bénéfice fiscal de 8 M€ sur les 53 M€ de déficits reportables détenus par l'entreprise.

Un accord sur l'étalement du paiement de ces 1.1 M€ d'IS a été obtenu sur une période allant jusqu'à 2017.

Cet échéancier a été respecté mais CATANA GROUP a engagé une procédure contentieuse contre l'administration en juin 2016 suivi d'une réclamation auprès du Directeur des Impôts assortis d'une demande de sursis de paiement telle que prévue à l'article L277 du livre des procédures fiscales. Ces démarches suspendent les paiements, il reste à ce jour une dette résiduelle de 0.6 M€.

6.3.1 Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La gamme CATANA, positionné dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 3 à 5 mois, est financée par un acompte à la commande (souvent de 10%) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant.

Sur le plan des investissements, les très gros efforts réalisés par le groupe dans les domaines industriels limitent les investissements aux développements de nouveaux modèles. Ce besoin n'excède traditionnellement pas 5% du chiffre d'affaires.

Pour faire face à d'éventuels besoins, le groupe reste prudent aujourd'hui sur capacité à s'endetter sur le plan bancaire compte tenu d'une part de la très grande frilosité des établissements bancaires dans cette période de crise, spécialement forte dans la plaisance, et d'autre part de la mise en place du plan de sauvegarde en 2009 générant un phénomène de défiance tant qu'il n'aura pas été intégralement honoré.

Cependant, l'essentiel de ce plan de sauvegarde est à ce jour payé. De plus, avec le retour aux bénéfices enregistrés sur 2016/2017 et la bonne structure financière du bilan, le groupe espère retrouver un financement plus normatif avec les établissements bancaires et les assurances crédits.

6.3.2. Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement

Depuis son recentrage sur des activités haut de gamme à faibles volumes et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en

fond de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, principale activité du groupe, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des salons, le Groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fonds de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qu'elle espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Enfin, CATANA GROUP dispose d'entités de production récentes nécessitant peu d'investissements. Cependant, face à la croissance des ventes, et dans le cadre du renforcement de son organisation industrielle, CATANA GROUP n'exclue pas de procéder à des investissements productifs ciblés.

CATANA GROUP poursuivra en revanche les mêmes efforts d'investissements visant à développer les gammes BALI et CATANA

La trésorerie reste maîtrisée compte tenu :

- Des actions menées sur les actifs circulants
- D'un poids des remboursements de dettes financières très nettement allégé
- Du renforcement de sa trésorerie grâce aux profits générés en 2016/2017 et aux renforcements des fonds propres suite à l'exercice des bons de souscription d'actions par le fonds BRACKNOR

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Le plan de sauvegarde proposé par PONCIN YACHTS (désormais CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS et accepté le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle a permis à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un

abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Cet abandon de créances avait été consenti aux termes d'un protocole d'accord signé le 20 mai 2009 entre « la société Natixis, la Société Générale, BNP Paribas et la société PONCIN YACHTS » (aujourd'hui CATANA GROUP).

Cet accord a été renégocié en avril 2012. Le nouvel accord bancaire ne modifie pas juridiquement le plan de sauvegarde qui conserve une durée de 10 ans à compter du 29 mai 2009 et il a été homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 15 mai 2012.

Les engagements pris par CATANA GROUP en contrepartie de l'abandon de créances de 2009 restent applicables au crédit moyen terme de 1,5M€ (hors intérêts) qui subsiste suite à l'accord d'avril 2012 :

➤ L'accord initial de 2009 prévoyait le **remboursement des créances non abandonnées des banques, soit 10M€ sur 7 années.**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	Date d'échéance	%	Montant / échéance
Crédits court et moyen terme de 10 M€	Mai 2010 (effectués)	5%	500.000€
	Mai 2011 (effectués)	10%	1.000.000€
	Mai 2012 à 2015	15%	1.500.000€
	Mai 2016	25%	2.500.000€
	Total	100%	10.000.000€

➤ Les banques et les dirigeants de CATANA GROUP ont conclu le 23 avril 2012 un accord prévoyant :

- Le rachat par la Financière PONCIN de 7M€ de créance bancaire moyennant le paiement de 4M€ en numéraire.

Les échéances sont : 700K€ d'acomptes versés à la signature du protocole ;
400K€ par mois du 31/05/12 au 30/11/2012 ;
500K€ versés en décembre 2013.

Cette créance rachetée par la Financière PONCIN a été capitalisée lors de l'augmentation de capital de juin 2012 et n'affectera donc pas la trésorerie de CATANA GROUP.

- Le maintien de 1,5 M€ de moyen terme au passif de CATANA GROUP outre intérêts majorés payables comme suit en capital et intérêts payables en 5 annuités équivalentes de 400 K€ entre 2013 et 2017.

➤ L'accord conclu entre les banques et les dirigeants de CATANA GROUP en avril 2012 permet de substituer de nouvelles échéances à celles évoquées ci-avant.

Impact global de l'accord 2012 sur la dette du groupe : - 7 000 K€

Intérêts exclus, ces échéances et leur impact financier peuvent être présentées comme suit :

	Périodes	Déjà réglé	Versement en capital (hors intérêts)		
			Part à -1an	Part 1 à 5 ans	Part + 5 ans
Quote-part de remboursement des 1.5 M€	2011/2012				
	2012/2013				
	2013/2014	244 K€			
	2014/2015	269 K€			
	2015/2016	297 K€			
	2016/2017	328 K€			
	2017/2018			362 K€	
TOTAUX		1 145 K€	362 K€	0	0
TOTAL			1.500K€		

➤ **La clause de retour à meilleure fortune :**

Affectée au règlement des sommes non abandonnées et non renégociées en avril 2012 (soit 1,5M€ de dette moyen terme suite à l'accord bancaire du 23 avril 2012), cette clause s'applique selon les modalités suivantes :

- en respectant l'**ordre suivant** :

- (i) les marges sur intérêts des échéances du plan de sauvegarde; puis,
- (ii) les intérêts échus à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde; puis,
- (iii) les intérêts courus durant la période d'observation; puis,
- (iv) les autres sommes abandonnées.

- hypothèses de mise en œuvre :

1/ Une quote-part de 50% du prix de cession des actions nanties¹ minoré de l'encours résiduel du crédit garanti (la détermination et la répartition du prix de vente des sociétés dont les titres sont nantis devra faire l'objet d'une validation par le commissaire à l'exécution du plan)

2/ Une quote-part de 50% du prix de cession de tout actif de Poncin YACHTS ² (aujourd'hui CATANA GROUP) dès lors que les montants de cession engagés au cours d'un exercice comptable excéderait 75K€.

3/ Une quote-part de 50% de la variation de trésorerie et des équivalent de trésorerie tel que défini dans le tableau de flux de trésorerie figurant au rapport sur les comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) (i) majoré des dividendes versés (ii) minoré des sommes perçues dans les cas 1. et 2. ci-dessus (iii) minoré du besoin de trésorerie courant plafonné à 15% du chiffre d'affaires consolidé au 31/08/2009 et au 31/08/2010, puis ramené à 10% du chiffre d'affaires consolidé à partir du 31/08/2011 jusqu'au terme du plan et de ses effets.

Dans l'un des cas sus-énoncés, CATANA GROUP aurait de « plein droit obligation de verser aux banques, au prorata de leurs engagements respectifs, dans les 3 mois au plus tard soit de la cession soit de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés en cas d'amélioration de la situation de trésorerie ».

Les bénéficiaires de cette clause se répartiraient tout versement comme suit :

Bénéficiaires	Société Générale	NATIXIS	BNP Paribas	Total
Quote-part	42,5%	37,5%	20%	100%

- **Echéance de la clause de retour à meilleure fortune :**

¹ Toutes les filiales détenues à 100% par CATANA GROUP : 100% des actions de CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND sont nanties au profit du pool bancaire.

² Actuellement, les seuls actifs majeurs de CATANA GROUP sont en effet ses filiales. Mais les titres de celles-ci sont déjà nantis au profit du pool bancaire depuis la mise en place en 2007 des deux crédits CT et MT de 20 M€ au global. Le maintien de ces garanties est d'ailleurs prévu dans le protocole bancaire.

Cette clause s'applique jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés du dernier exercice inclus dans le plan.

Les conditions d'application de cette clause de retour à meilleure fortune (périmètre, échéance) sont strictement les mêmes que celles évoquées dans le protocole initial.

- Autres engagements de CATANA GROUP:

1/ Ne pas rembourser de compte courant d'associés ;

2/ Communiquer, pour CATANA GROUP et chacune de ses filiales : le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de l'AGO annuelle, les rapports sur les comptes annuels et rapports spéciaux des Commissaires aux comptes (social et consolidé).

Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des 3 derniers exercices

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015
Dettes fournisseurs	-6 198	-10 081	-8 510
Abandon dettes fournisseurs			
Stocks et en-cours	8 745	9 660	9 003
Créances clients	7 943	10 880	7 828
Autres créances	3 345	3 695	3 717
Autres dettes	-6 698	-7 851	-6 359
Besoin en fonds de roulement	7 136	6 303	5 679
Stock financé par crédit	-457	-715	
Annulation créance IS par capitaux propres	212		
Annulation dette par reclassement en compte-courant d'associé	-115		
Reclassement des intérêts courus à l'ouverture	7		
Variation périmètre		-1 426	
Besoin en fonds de roulement corrigé	6 783	4 163	
Variation du besoin en fonds de roulement	480	-1 516	-3 952

➤ Il est précisé que la Banque de France a accordé la notation D5 à la Société.

Ventilation des passifs financiers par échéance

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2017	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	1 486	939	547	0
Crédit-bail	3 625	450	1 673	1 503
Concours bancaires	248	248	0	0
Dettes financières diverses	551	295	240	15
Total passifs financiers	5 911	1 932	2 461	1 518

6.3.3 Risques de taux

Au 31 août 2017, les échéances de l'endettement du groupe CATANA GROUP se caractérisaient ainsi:

Endettement bancaire de CATANA GROUP au 31/08/2017

(Données en Keuros)	Nature de taux	Montants initiaux	Passif négocié (Sauvegarde)	Echéances			TOTAL
				- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
CATANA GROUP (EX PONCIN YACHTS)							
Dettes bancaires sauvegarde	Fixe	21 363	10 797	450	298		748
CHANTIER CATANA							
OSEO	Taux 0%	790		99			99
CA Sud Méditerranée	Taux 2.83 %	1 000		206	211		417
PORT PIN ROLLAND							
CM du Var	Fixe	1 700		159			159
CM du Var	Fixe	65		13	21		34
CM du Var	Variable	240		240			240
OSEO	Variable	100		20	15		35
TOTAL				1 187	548		1 732

Exposition nette au risque de taux

	Aout 2017	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette		Instrument		Exposition nette		
		TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	
		-1an	1 187	néant	927	260	927	260	néant	927	260	néant
1-5 ans	548	néant	533	15	533	15	néant	533	15	néant	533	15
+ 5 ans		néant	0	0	0	0	néant	0	0	néant	0	0

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, l'impact de variations de taux est limité. CATANA GROUP s'estime donc peu sensible au risque de taux compte tenu de la structuration de sa dette.

Sensibilité au risque de taux

	Impact sur 2016/2017	
	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Variation de 1%	2.8 K€	NC
Variation de 2%	5.5 K€	NC

6.3.4. Risques de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

CATANA GROUP estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31/08/2017. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

6.3.5. Risques sur actions

Au 31/08/17, outre ses 37 950 actions propres détenues pour les besoins du contrat de liquidité, CATANA GROUP ne détient aucune autre action que celles de ses filiales. Or, ces actions ont été nanties au bénéfice d'établissements bancaires, dans le cadre d'octroi de financements.

6.3.6. Risques liés aux engagements pris par le groupe – Hors bilan

Engagements reçus

Fabrication d'un moule d'une valeur de 300 K€ nanti au profit de la société CHANTIER CATANA à compter du 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Engagements donnés (au 31 août 2017)

➤ Sûretés réelles :

(Données en milliers d'euros)

	31/08/2017
dont emprunts garantis par le nantissement des titres PPR et CATANA	362 K€
Dont caution donnée sur crédit bail immobilier HARMONY YACHTS	600 K€
TOTAL	962 K€

➤ Commandes de clients concernant la SAS CHANTIER CATANA : 26 237 K€.

7. Les Normes IFRS

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002 et modifié par le règlement n° 297/2008 du Conseil Européen du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2017, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2017.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2017 et

disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2016 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation, ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 12 - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 - Avantages au personnel
- IAS 27 - Etats financiers individuels
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements à IAS 32 - Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 1 - Prêts publics
- Amendements à IFRS 7 - Information relative aux instruments financiers
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 - Dispositions transitoires
- Amendements à IFRS 10, 12 et à IAS 27 - Entités d'investissements
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur.
- Améliorations annuelles - Cycle 2009-2011
- Améliorations annuelles - Cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles - Cycle 2011-2013
- Améliorations annuelles - Cycle 2012-2014

interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2016 :

- IFRS 9 - Instruments financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

8. Informations sociales

Au cours de l'exercice 2016/2017, **l'effectif moyen** du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014
Cadres	25	24	26	25
Agents de maîtrise	14	15	11	11
Employés et ouvriers	162	126	126	112
TOTAL	201	165	163	148

Effectif par type de contrat au 31 août 2017 :

	CDI	CDD	TOTAL
- Cadres.....	23		23
- Agents de Maîtrise	16	1	17
- Employés et Ouvriers	109	44	153
	—	—	—
Total	148	45	193

Recours à la main d'œuvre extérieure en 2016/2017 :

Le groupe a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 18 K€ (pour CHANTIER CATANA) contre 7 K€ en 2016 pour l'ensemble du groupe.

Représentation du personnel :

Les Sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

- * CHANTIER CATANA :
 - Délégation unique du personnel (DP/CE)
 - CHSCT
- * PORT PIN ROLLAND :
 - Délégué du personnel

Intéressement et participation :

Les Sociétés suivantes disposent de tels accords :

- CHANTIER CATANA : accord de participation.

Négociation annuelle des salaires :

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

Formation :

Conformément à l'article R.6323 du Code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

B. Rapport de gestion de CATANA GROUP SA

I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1°/ - Faits marquants

Conformément à son rôle de holding financière, le chiffre d'affaires a été principalement constitué des prestations administratives facturées aux filiales du groupe.

La société a honoré une nouvelle fois son échéance de plan de sauvegarde.

CATANA GROUP a mis fin le 11 avril 2017 au financement obligataire flexible mis en place en janvier 2016, d'un commun accord avec le fonds d'investissement BRACKNOR. Ce contrat avait été mis en place pour financer la montée en puissance industrielle de la nouvelle gamme BALI, et dans un contexte de difficultés récurrentes à obtenir tous les financements nécessaires compte tenu des pertes du groupe

Le contrat de financement prévoyait une émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant maximum de 3.8 M€ sur 3 ans. Cette émission prévoyait une première tranche de 100 OCABSA (1 M€) et la possibilité d'émettre quatre autres tranches de 70 OCABSA chacune pour un montant total de 2,8 M€.

La première tranche de 100 OCABSA, permettant une entrée de trésorerie de 1 M€, a été émise le 11 janvier 2016 et a été assortie d'une création de 2 816 901 bons de souscription d'actions au profit de l'investisseur donnant à ce dernier la possibilité de souscrire à 2 816 901 actions nouvelles à un prix d'exercice de 0,71 €.

Cette première tranche de 1 M€ a été entièrement convertie par l'investisseur entre janvier et juin 2016 et a généré la création de 1 967 551 actions sur la même période.

La fin par anticipation de ce contrat a donc annulé la possibilité pour CATANA GROUP de tirer les quatre dernières tranches de 70 OCABSA chacune.

Le cours d'exercice de 0.71 € ayant été significativement dépassé, le fond d'investissement BRACKNOR a totalement exercé les 2 816 901 bons de souscription entre le 20 février 2017 et le 12 avril 2017 générant ainsi une entrée de trésorerie de 2 M€ pour CATANA GROUP sur

la période. A noter que cette entrée de trésorerie est essentiellement intervenue postérieurement au 28 février 2017, seuls 0.15 M€ ayant été exercés avant cette date. Le détail de l'exercice de ces bons de souscription d'actions est le suivant :

	Exercice total (€)	Nombre de titres créés	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre total de titres	Nouveau capital social
20-févr.-17	150 000,00	211 267,00	105 633,50	44 366,50	26 653 721,00	13 326 860,50
7-mars-17	200 000,00	281 690,00	140 845,00	59 155,00	26 935 411,00	13 467 705,50
22-mars-17	350 000,00	492 957,00	246 478,50	103 521,50	27 428 368,00	13 714 184,00
31-mars-17	200 000,00	281 690,00	140 845,00	59 155,00	27 710 058,00	13 855 029,00
11-avr.-17	350 000,00	492 957,00	246 478,50	103 521,50	28 203 015,00	14 101 507,50
12-avr.-17	750 000,00	1 056 338,00	528 169,00	221 831,00	29 259 353,00	14 629 676,50

2 000 000,00	2 816 899,00	1 408 449,50	591 550,50
---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

A l'issue du dernier exercice des bons de souscription, en date du 12 avril 2017, les frais d'émission résiduels ont été intégralement imputés sur la prime d'émission.

En synthèse, depuis la mise en place du contrat jusqu'à ce jour, l'émission des OCABSA aura généré la création de 4 784 452 actions nouvelles pour une entrée de trésorerie de 3 M€ pour CATANA GROUP.

A ce jour, le fond d'investissement BRACKNOR ne détient plus aucune action CATANA GROUP.

Par ailleurs, le management de la société a poursuivi démarche contentieuse auprès du Tribunal Administratif de Montpellier suite à la taxation dont elle avait fait l'objet en 2013 après la cession pour 1 € de la société HARMONY YACHTS.

Pour rappel, la cession de notre filiale HARMONY YACHTS a eu pour conséquence une réintégration fiscale du montant de la moins-value sur les titres cédés (8 M€) en application de l'article 18 de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. De plus, depuis la modification fiscale de fin 2011, l'entreprise ne peut plus imputer totalement son bénéfice fiscal sur son stock de déficits reportables mais seulement une quote-part de 1 M€ augmenté de 50% de l'excédent. En conséquence, bien que n'ayant généré aucun profit comptable, ni aucune rentrée financière sur cette opération de cession, la société CATANA GROUP se voit imposer un impôt sur les sociétés de 1.1 M€.

Compte tenu des enjeux en termes de trésorerie liés au fait de devoir payer un impôt conséquent sans contrepartie de profit ou de rentrée financière, le management du groupe a fait un recours auprès du Ministère de l'Economie et des Finances qui n'a pas abouti.

Poursuivant ses échanges avec l'Administration dans l'espoir de trouver une issue différente, le groupe a dû se résoudre à acter l'impôt justifiant la modification des comptes 2012/2013 et le report de l'assemblée générale mixte du 28 février 2014 au 22 mai 2014.

Un accord sur l'étalement du paiement de ces 1.1 M€ d'IS a été obtenu sur une période allant jusqu'à 2017.

Cet échéancier a été respecté mais CATANA GROUP a engagé une procédure contentieuse contre l'administration en juin 2016 suivi d'une réclamation auprès du Directeur des Impôts assortie d'une demande de sursis de paiement telle que prévue à l'article L277 du livre des procédures fiscales. Ces démarches suspendent les paiements, il reste à ce jour une dette résiduelle de 0.6 M€.

Enfin, CATANA GROUP a pris une participation le 30 août 2017 de 30% dans la société HACO, sous-traitance de la filiale CHANTIER CATANA.

Au regard de l'importance des fabrications de cette société pour le compte de CATANA GROUP, cette prise de participation vise tout d'abord à sécuriser cette sous-traitance et accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société. Disposant déjà d'une large influence de décision, compte tenu de la prédominance de l'activité qu'elle confie à la société HACO, CATANA GROUP pourra également à tout moment, et à sa guise, renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital d'HACO.

2°/ - Comptes annuels

Le chiffre d'affaires s'établit à 713 K€ contre 649 K€ en 2015/2016. Il est composé de prestations de services pour 690 K€ ainsi que des commissions pour 23 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 413 K€ contre 446 K€ au 31 août 2016 en baisse de 33 K€.

Les frais de personnel totalisent 523 K€ et sont en augmentation après le recrutement d'un Directeur Technique pour le Groupe..

Le résultat d'exploitation est négatif de 237 K€ contre une perte d'exploitation de 259 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 2 430 K€ composé essentiellement d'une reprise de dépréciation des titres de CHANTIER CATANA pour 2 428 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 173 K€. En 2015/2016 celui-ci était négatif de 16 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 170 K€ principalement impacté par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (212 K€), une charge d'intégration fiscale (35 K€).

Le résultat net de l'exercice est positif de 2 190 K€ contre 3 268 K€ négatif pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 31/08/2016	2 026
Augm. Capital conversion OCA BRACKNOR	1 862
Résultat de l'exercice	2 190
Capitaux propres au 31/08/2017	6 078

3°/ - Evénements principaux de l'exercice

Comme indiqué ci-avant, les points essentiels de l'exercice sont :

- La gestion des conséquences fiscales de la cession d'HARMONY YACHTS en 2012
- L'arrêt du contrat d'obligations convertibles en actions avec le fonds BRACKNOR et l'exercice de tous les bons de souscription d'actions qui avaient été émis en janvier 2016
- La prise de participation de 30% dans la société tunisienne HACO

4° - Evénements survenus depuis la clôture des comptes

Néant

II - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu de la période de sauvegarde en cours,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

III - RAPPELS DIVERS

1°/ - Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2°/ - Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

3°/ - Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

Nous vous rappelons que la dernière proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société a été proposée à votre Assemblée tenue le 27 février 2017.

4°/ - Option de souscription ou, d'achat d'actions par les salariés

Aucune opération n'ayant été réalisée tant en vertu des articles L 225-177 à L225-186 que des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à établissement des rapports spéciaux visés aux articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce.

5°/ - Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous avons été informés du franchissement de seuil à la baisse du concert familial PONCIN, en date du 12 décembre 2017. Ce franchissement du seuil de 33.33 % est consécutif à l'exercice, en date du 11 avril 2017, de bons de souscription détenus par le fonds BRACKNOR

6°/ - Modalités de l'exercice de la Direction Générale

Président : Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Olivier PONCIN qui assume en même temps la Direction Générale de la Société.

Directeurs Généraux délégués : Monsieur Christian CASTANIE et Monsieur Aurélien PONCIN, également Administrateurs, assument ce mandat.

Conformément à la loi « Breton » du 26 juillet 2005, nous vous informons que la rémunération annuelle brute versée aux dirigeants en ce compris les avantages de toute nature au titre de l'exercice écoulé s'est élevée à :

Monsieur Olivier PONCIN, Président Directeur Général.....	84 000 €
Monsieur Christian CASTANIE, Directeur Général Délégué	78 000 €
Monsieur Aurélien PONCIN, Directeur Général Délégué.....	NEANT

7°/ - Détention du capital

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes détenant plus de certains seuils prévus par ce texte, et ce à la date du 31 août 2016 :

- SARL FINANCIERE PONCIN
(contrôlée à 99,99 % par Olivier PONCIN) : + 25 %

8°/ - Prise de participation

En date du 30 août 2017, CATANA GROUP a pris une participation dans la HACO, SARL de droit tunisien, à hauteur de 30% du capital social, moyennant le prix de 480 K€.

9°/ - Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, la société doit indiquer la décomposition, conformément aux tableaux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous informons que sur les postes clients et fournisseurs, et particulièrement sur les factures non réglées à la date de clôture, il n'existe aucune facture dont le terme est échu.

Aucun retard n'a été constaté sur ces postes au cours de l'exercice.

10°/ Activité en matière de recherche et développement

Les comptes présentés ne comportent aucune dépense ou charges relevant de ces rubriques.

11°/ Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

- nombre d'actions achetées par la société au cours de l'exercice : 329 117
- nombre d'actions vendues par la société au cours de l'exercice : 426 780
- cours moyen des achats : 0.812 Euros
- cours moyens des ventes : 0.809 Euros

Aucun frais de négociation n'a été comptabilisé.

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice au 31 août 2017 au titre du contrat de liquidité s'élevait à 37 950 actions, évaluées au cours d'achat moyen de 1.001 Euros par action. La valeur nominale de ces actions s'élève à 0,50 Euros et représentent 0,13% du capital de la Société « CATANA GROUP ».

Les actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice écoulé qui s'élèvent à 2 190 133 Euros, à l'amortissement des pertes antérieures.

V - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET L 225-40 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

VI - MANDATAIRES SOCIAUX

1) Contrôle des cumuls de mandats

L'ensemble des informations visées à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce figure en annexe aux présentes.

2) Jetons de présence

Nous vous indiquons que votre Conseil ne sollicite pas l'allocation de jetons de présence pour l'exercice social en cours.

3) Echéances des mandats

Nous vous rappelons qu'aucun des mandats des Administrateurs ou des Commissaires aux comptes ne vient à échéance avec la présente réunion.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vos Commissaires aux comptes relatent par ailleurs, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue par la loi.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 20 décembre 2017

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après relatives aux mandataires sociaux :

* Olivier PONCIN : Président Directeur Général

- Président de la SAS FINANCIERE PONCIN
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA CATANA GROUP) Société Présidente de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA CATANA GROUP) Société Présidente de la SASU CHANTIER CATANA
- Gérant de l'EURL AP YACHT CONCEPTION
- Gérant de la SARL AUREDINE
- Gérant de la SCI DU LEVANT
- Gérant de la SCI DU PONANT
- Gérant de la SCI DES TERRASSES DE L'ILET
- Co-Gérant de la SCI DACA
- Co-Gérant de la SCI ESAMAUCHARG
- Gérant non associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Gérant associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Liquidateur de la SCI LA REALE DEUX

* Christian CASTANIE : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Dirigeant (en tant que DGD de la SA CATANA GROUP) de la SASU CHANTIER CATANA
- Directeur Général de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Président de la SAS YACHTING PLAISANCE SERVICES
- Gérant de la SARL SAIL AND POWER
- Co-gérant de la SCI PLAINE de GAYTE
- Gérant de l'EURL NAUTIC 2000
- Co-Gérant de la SCI DACA
- Gérant de la SCI CEDAM
- Gérant de la SCI IMMODAM

* Aurélien PONCIN : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président de la SASU EURO MAKERS

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31/08/2017	EXERCICE 31/08/16	EXERCICE 31/08/2015	EXERCICE 31/08/2014	EXERCICE 31/08/2013
<u>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
- Capital social	14 629 676.50	13 221 227	12 237 451.50	12 237 451,50	12 237 451,50
- Nombre d'actions ordinaires.....	29 259 353	26 442 454	24 474 903	24 474 903	24 474 903
<u>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	713 351	649 296	664 787	595 294	620 480
- Excédent Brut d'Exploitation.....	(236 589)	(234 797)	(255 988)	(345 731)	(228 985)
- Impôts sur les bénéfices.....	(170 223)	(437 765)	(217 016)	(578 186)	886 385
- Résultat net comptable.....	2 190 133	(3 268 366)	(2 989 231)	(1 498 022)	(986 929)
- Résultat distribué		0	0	0	0
<u>III - RESULTATS PAR ACTION</u>					
- Résultat	0.07	(0.12)	(0.12)	(0,06)	(0,04)
- Dividendes attribués à chaque action.....	0	0	0	0	0
<u>IV - PERSONNEL</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	5	4	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice.....	367 725	301 711	294 406	292 649	280 586
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	155 614	125 650	122 267	123 599	129 364

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS
EN COURS DE VALIDITE

Autorisées par les Assemblées Générales Mixtes des 22 février 2016 et 27 février 2017

1°) Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- Montant maximal du nominal autorisé 10 000 000 €
- Expiration de l'autorisation 27 avril 2019
- Montant utilisé NEANT

2°) Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription :

- Montant maximal du nominal autorisé 10 000 000 €
- Expiration de l'autorisation 27 avril 2019
- Montant utilisé NÉANT

3°) Augmentation de capital par voie d'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital :

- Montant nominal maximal autorisé 1.332.686 €
- Expiration de l'autorisation 27 avril 2019
- Montant utilisé NÉANT

4°) Achat des propres actions de la société :

- Montant maximal autorisé.....2.665.372 actions
- Expiration de l'autorisation 27 août 2018
- Montant utilisé NÉANT

5°) Annulation des propres actions de la société acquises par elle :

- Montant maximal autorisé.....2.665.372 actions
- Expiration de l'autorisation 27 février 2019
- Montant utilisé NÉANT

6°) Emission d'options de souscription et/ou d'achats d'actions :

- Montant nominal maximal autorisé limite légale
- Expiration de l'autorisation 22 avril 2019
- Montant utilisé NÉANT

7°) Attribution d'actions gratuites aux salariés

- Montant nominal maximal autorisé 399.805,82 €
- Expiration de l'autorisation 27 avril 2019
- Montant utilisé NÉANT

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE
INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES

Madame, Monsieur,

En application des dispositions légales, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2017,
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

1 – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de cinq membres. La liste des Administrateurs de la Société est la suivante :

- Monsieur Olivier PONCIN
- Monsieur Christian CASTANIE
- Monsieur Aurélien PONCIN
- Madame Corinne MERCIER
- Madame Pascale PONCIN

Conformément à l'article L 225-18-1 du Code de Commerce, la proportion d'au moins 40% des administrateurs de chaque sexe est respectée.

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants des statuts, et conformes aux dispositions légales.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni huit fois :

* Le 14 décembre 2016 pour :

- L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé,
- L'arrêté des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
- Toutes décisions à prendre, pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 août 2016,
- L'approbation des documents de gestion prévisionnelle,
- La convocation d'une Assemblée Générale Mixte en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser diverses opérations portant sur le capital social.

* Le 27 février 2017 pour :

- Réélection du Président du Conseil d'Administration,
- Réélection des Directeurs Généraux Délégués,
- Formalités diverses.

* Le 23 mars 2017 pour :

- Rétération d'un engagement de caution au profit du Crédit-bailleur « SUD-OUEST BAIL ».

* Le 30 mars 2017 pour :

- Démission du Président Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général,
- Pouvoirs.

* Le 3 avril 2017 pour :

- Cooptation d'un Administrateur,
- Démission du Président Directeur Général,
- Nomination du nouveau Président Directeur Général,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs.

* Le 30 juin 2017 pour :

- Délibérer sur l'examen des comptes semestriels consolidés,
- Examiner la situation du groupe.

* Le 21 août 2017 pour :

- Prise de participation dans le capital de la Société « HACO ».

* Le 30 août 2017 pour :

- La rémunération du Président Directeur Général, Monsieur Olivier PONCIN, et des Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Aurélien PONCIN et Christian CASTANIE,
- La rémunération de prestations de services rendues aux filiales,
- La rémunération des cautions consenties,
- La rémunération des avances en compte courant,
- Le rappel des conventions non réglementées.

1.3 Convocations des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués au Conseil d'arrêté des comptes sociaux.

1.4 Information des Administrateurs

Outre l'ordre du jour que les Administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la Société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est en cours d'élaboration.

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un Administrateur.

2 – PROCÉDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et l'ensemble du personnel du groupe pour la réalisation des objectifs suivants :

- ⇒ De protéger le patrimoine et de préserver les actifs du groupe.
- ⇒ De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe.
- ⇒ Réaliser et optimiser les objectifs du groupe.
- ⇒ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Les acteurs du contrôle interne

Acteurs internes au groupe :

⇒ Le Conseil d'Administration définit les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il autorise tous les actes ou engagements significatifs de la société.

⇒ La direction générale du groupe, composée d'un président directeur général et de deux directeurs généraux délégués, est l'acteur principal de la mise en œuvre des principes et procédures de contrôle interne. Elle s'appuie sur les directions opérationnelles (industrielle, technique, commerciale et financière) au sein de chaque filiale, pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques du groupe.

⇒ Le pilotage des activités industrielles, dans la principale filiale, la Société « CHANTIER CATANA » est assuré par des réunions de production dont le but est de veiller au développement et à la mise au point de l'outil et des process industriels.

⇒ La direction financière a pour mission, pour l'ensemble des sociétés du groupe et pour tous les processus de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes, et de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, avec l'équipe de contrôle de gestion et la comptabilité de prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux budgets et de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

Acteurs externes au groupe :

⇒ L'expert comptable :

Historiquement, la société fait appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable chargé principalement de la révision et l'établissement des comptes sociaux et de l'établissement des comptes consolidés.

⇒ Les commissaires aux comptes contribuent au dispositif de contrôle interne de la société en apportant un point de vue indépendant et objectif dans le cadre de leur mission légale.

⇒ Le suivi juridique est assuré par des cabinets d'avocats.

2.22 Les éléments clés des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le groupe met en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres de direction.

La signature bancaire est attribuée aux directeurs généraux délégués et au directeur administratif et financier.

La principale société du groupe : « CHANTIER CATANA » a intégré les processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont : le système d'information intégré, le système comptable, les outils de suivi de l'activité et des résultats, le management de la qualité.

Le groupe identifie périodiquement en collaboration avec les sociétés du groupe le niveau de risque des différents processus d'activité.

Le groupe assiste les sociétés dans leur conception de référentiels homogènes, de bonnes pratiques, les valide puis les vérifie.

Le système d'information intégré (ERP) mis en place chez « CHANTIER CATANA » chaîne automatiquement les éléments suivants :

Demande d'achats, devis, commandes clients et fournisseurs, stocks, réceptions et expéditions, facturation, comptabilisation, paiements.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels comptables standards.

Le groupe a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants, reporting social et industriel. Le reporting budgétaire permet de suivre les résultats par société et le résultat consolidé du groupe.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe

⇒ Organisation de la fonction comptable :

L'activité comptable de chaque société du groupe est assurée au niveau opérationnel par une ou plusieurs personnes dédiée(s). L'ensemble des travaux sont supervisés par la Direction Administrative et Financière. Un suivi des indicateurs d'exploitation permet de veiller au bon respect des hypothèses émises dans chaque prévisionnel.

Le rôle des services comptables est d'assurer, sous la direction du Directeur Administratif et Financier, une traduction comptable des résultats de l'activité de la société en appliquant les règles et méthodes arrêtés par le groupe. Ils s'assurent de l'exhaustivité et de la fiabilité des enregistrements comptables.

La révision des comptes est effectuée semestriellement par le cabinet d'expertise comptable dans le cadre de sa mission d'examen limité.

⇒ Description synthétique des principales procédures de contrôle interne.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis par le cabinet d'expertise comptable, les services comptables du groupe recensant les opérations ou flux intra-groupe qui se traduisent par des tableaux de recoupement.

Toutes les sociétés du groupe sont dotées d'un commissaire aux comptes, excepté les SARL, qui, dans le cadre de leur mission légale émettent une opinion sur les comptes desdites sociétés.

De plus, les comptes consolidés semestriels et annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes du groupe.

Procédures de gestion des risques :

Il est apparu nécessaire d'adopter une procédure de gestion des risques plus en phase avec les enjeux du groupe. Il a été mis en place un système de répartition des risques

qui se fait en fonction des compétences de l'équipe managériale composée des différents postes d'activité de la société tant au niveau commercial, que stratégique, financier ou relevant du domaine de la sécurité.

Des points réguliers sont faits et permettent une réactivité et une réponse quasi immédiate aux situations, pouvant le cas échéant donner lieu à un rapport écrit.

Procédure de gouvernement d'entreprise :

Notre société adhère aux principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ces recommandations ont été suivies et notamment :

- Les principes de détermination et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.
- La limitation des indemnités de départ.
- Le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires.
- Des règles complémentaires pour les options d'achats ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.
- Une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération.
- Un mécanisme de suivi.

Rémunération et avantages accordés aux membres du conseil d'administration :

L'article 18 « Rémunération » des statuts de la société stipule que le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président. Le Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société. Enfin, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les

missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires.

Nous vous rappelons que les rémunérations de vos dirigeants et mandataires sociaux sont récapitulées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Procédures de gestion de trésorerie :

La situation de trésorerie est suivie quotidiennement par les services comptables et validée par la direction financière.

Le prévisionnel de trésorerie sur l'exercice par société et pour le groupe est mis à jour mensuellement.

Procédures de gestion budgétaire :

Au titre de l'ensemble des sociétés du groupe un budget prévisionnel est établi. Tous les mois, les principaux indicateurs sont comparés aux prévisionnels : les écarts sont analysés.

Procédures de suivi des engagements hors bilan :

L'expert comptable, conjointement avec la direction financière recense les engagements hors bilan semestriellement.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les statuts de la société précisent aux articles 23 et 24 les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

2.4 Évolution du contrôle interne

Il existe des axes d'améliorations pour lesquels des plans d'action seront mis en place, au fur et à mesure de leurs analyses.

2.5 Dispositions relatives à l'article L 225-100-3

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de la société, nous vous rappelons qu'est institué un droit de vote double, qui est attribué à toutes les actions

entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

3 – RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Compte tenu de la nature de ses activités propres, la société n'a pas identifié de risques financiers significatifs liés aux effets du changement climatique.

Cependant en qualité de constructeur nautique, le Groupe est confronté à ces problématiques et a recours à la technologie d'injection dite de RTM « moule fermé » et à l'infusion permettant la maîtrise efficace des risques environnementaux.

Le groupe a également mis en place des procédures de tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisés dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 20 décembre 2017

Le Président Directeur Général,
Olivier PONCIN

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

Sofidem
Parc d'Activités Les Morandières
CS 52145
53021 Laval cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

Catana Group
Société Anonyme au capital de 14 629 677 Euros
Zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société Catana Group

Exercice clos le 31 août 2017

**Rapport des commissaires aux comptes
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société Catana Group**

Exercice clos le 31 août 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Catana Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2017.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.227-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

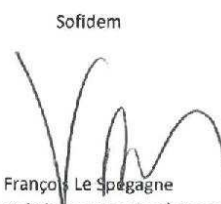
Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Laval, le 20 décembre 2017

Les commissaires aux comptes

BM&A


Jean-Luc Loir
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

Sofidem


François Le Spégagne
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

COMPTES ANNUELS

Tél. : 02 51 67 30 33
Fax : 02 51 66 86 77
E-mail : lesherbiers@bdo.fr
www.bdo.fr

9 rue de la Filandière
CS 10527
85505 Les Herbiers cedex

CATANA GROUP

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2017

BDO LES HERBIERS

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Poitou Charentes Vendée
Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie régionale de Poitiers
RCS 314 392 598 La Roche-sur-Yon - Siret 314 392 598 00053 - Code APE 6920Z
SA au capital de 172 800 euros - N° TVA intracommunautaire FR52314392598



Bilan consolidé	65
Compte de résultat consolidé	67
État du résultat global	68
Tableau de variation des capitaux propres	69
Tableau des flux de trésorerie	70
Annexe aux comptes consolidés	71

Les Herbiers, le 1^{er} décembre 2017

Véronique Martineau
Expert-comptable associée

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Note	31/08/2017	31/08/2016
Ecarts d'acquisition	6.1		
Immobilisations incorporelles	6.2	2 453	2 601
Immobilisations corporelles	6.3	7 844	8 900
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6.4	480	
Autres actifs non courants	6.5	1 256	1 534
Actif d'impôts différés	6.6	650	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		12 683	13 035
Stocks et en-cours	6.7	8 745	9 660
Créances clients	6.8	7 943	10 117
Autres actifs courants	6.9	2 500	3 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.10	4 247	2 717
TOTAL ACTIFS COURANTS		23 434	25 916
TOTAL ACTIF		36 117	38 951

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Note	31/08/2017	31/08/2016
Capital social		14 630	13 221
Actions propres		8	-90
Réserves consolidées part du Groupe		-372	2 596
Résultat consolidé part du Groupe		1 690	-3 326
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	15 955	12 402
Réserves consolidées part des minoritaires		20	20
Résultat consolidé part des minoritaires		-1	
INTERETS MINORITAIRES	7.1	20	20
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	15 975	12 422
Emprunts et dettes financières	7.2	3 979	5 408
Provisions	7.3	378	424
Autres passifs non courants	7.4	96	114
PASSIFS NON COURANTS		4 453	5 946
Emprunts et dettes financières	7.2	1 932	2 017
Autres passifs courants	7.5	13 757	18 565
PASSIFS COURANTS		15 689	20 583
TOTAL PASSIF		36 117	38 951

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en milliers d'euros

	Note	31/08/2017	31/08/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES		42 974	33 804
Achats consommés		18 766	17 336
Charges de personnel	8.1	5 661	5 601
Charges externes		14 380	12 026
Impôts et taxes		630	451
Dotations / Reprises amortissements	8.2	2 543	2 485
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	198	262
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-531	-1 063
Autres produits opérationnels courants	8.4	-157	-800
Autres charges opérationnelles courantes	8.5	348	896
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 136	-3 390
Autres produits opérationnels	8.6	20	359
Autres charges opérationnelles	8.7		
RESULTAT OPERATIONNEL		1 156	-3 031
Coût de l'endettement financier	8.8	163	257
Autres produits financiers	8.9	68	31
Autres charges financières	8.10	-1	-65
RESULTAT FINANCIER		-96	-291
Charge d'impôt	8.11	629	-3
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 689	-3 326
Part des minoritaires		-1	0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 690	-3 325
RESULTAT PAR ACTION	8.12	0,06 €	- 0,13 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		0,06 €	- 0,13 €

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
en milliers d'euros

	Intérêts non	
	31/08/2017	31/08/2016
	contrôlants	
	31/08/2017	
RESULTAT DE LA PERIODE	1 690	-3 326
Eléments recyclables :		
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Ecart de conversion		
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture		
Eléments non recyclables :		
Variation de la réserve de réévaluation		
Ecart actuariel	-40	65
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-40	65
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	1 649	-3 261

TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES *en milliers d'euros*

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires						
	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31/08/2015	12 238	5 377	-2 660	14 954	330	14 624
Affectation résultat 31/08/2015		-2 660	2 660			
Augmentation de capital	983			983		983
Variation de périmètre PYP		-38		-38	-307	269
Variation de périmètre Nautic 2000				0	-2	2
Frais d'émission OCA		-134		-134		-134
Actions propres		-17		-17		-17
Résultat consolidé 31/08/2016			-3 326	-3 326	0	-3 325
Situation au 31/08/2016	13 221	2 527	-3 326	12 422	20	12 402
Affectation résultat 31/08/2016		-3 326	3 326			
Augmentation de capital	1 408	589		1 997		1 997
Actions propres		78		78		78
Correction d'erreur ⁽¹⁾		-212		-212		-212
Résultat consolidé 31/08/2017			1 689	1 689	-1	1 690
Situation au 31/08/2017	14 630	-344	1 689	15 975	20	15 955

(1) La créance d'impôt société de 212 K€ sur la société NAUTIC 2000, comptabilisée sur l'exercice précédent, aurait dû être considérée comme irrécouvrable au 31 août 2016. La société NAUTIC 2000, placée en liquidation judiciaire le 17 juin 2016, a été exclue du périmètre de consolidation à compter de cette date. Conformément à la norme IAS 8, la rectification de cette anomalie a été traitée comme une correction d'erreur, l'impact étant ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture. Selon IAS 8.46, la correction d'une erreur significative d'une période antérieure est exclue du résultat de l'exercice au cours duquel elle est découverte. Cette correction se traduit dans les comptes consolidés par une minoration des capitaux propres d'ouverture de 212 K€. Au 31 août 2016, le résultat net de l'ensemble consolidé est déficitaire de 3 538 K€ après prise en compte de la correction d'erreur.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2017	31/08/2016
Résultat net des sociétés intégrées	1 689	-3 326
Charges/Produits d'impôts différés	-650	
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	2 565	2 639
Plus et moins values de cessions nettes d'IS	-13	-157
Autres éléments sans impact sur la trésorerie	253	
Capacité d'autofinancement	3 844	-844
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	-480	1 516
- Stocks et en cours ⁽¹⁾	1 373	-259
- Clients	2 174	-3 252
- Autres créances ⁽²⁾	901	614
- Fournisseurs	-3 883	2 554
- Autres dettes ⁽³⁾	-1 045	1 859
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 364	672
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 961	-1 654
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	115	492
Incidence variation de périmètre ⁽⁴⁾		-901
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 846	-2 063
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ^{(1) et (3)}	11	90
Actions propres	78	-17
Augmentation de capital	1 997	850
Remboursements d'emprunts	-1 775	-1 890
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	311	-967
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 830	-2 358
Trésorerie d'ouverture	2 169	4 527
Trésorerie de clôture	3 999	2 169
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 830	-2 358

(1) Hors acquisition d'un bateau par crédit-stock pour 457 K€.

(2) Hors annulation créance d'IS Nautic 2000 pour 212 K€, par imputation sur les capitaux propres.

(3) Hors annulation dette par reclassement au compte-courant Olivier Poncin pour 115 K€.

(4) Le prix d'acquisition des titres HACO, pour 480 K€, n'était pas décaissé au 31/08/2017.

1. Informations générales	711
2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture	72
2.1 Événements significatifs	72
2.2 Événements postérieurs	72
3. Principes comptables et règles de consolidation	73
3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS	73
3.2 Base de préparation des états financiers consolidés	74
3.3 Estimations et hypothèses	75
3.4 Périmètre et méthodes de consolidation	76
3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)	77
3.6 Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)	77
3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)	78
3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)	78
3.9 Contrats de location (IAS 17)	79
3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)	79
3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)	80
3.12 Impôts différés (IAS 12)	81
3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)	82
3.14 Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7)	83
3.15 Gestion des risques financiers	84
3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)	85
3.17 Capital et capitaux propres	86
3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)	86
3.19 Avantages du personnel (IAS 19)	87
3.20 Passifs courants et non courants	87
3.21 Chiffre d'affaires	88
3.22 Résultat opérationnel courant	89
3.23 Coût de l'endettement financier	89
3.24 Autres produits et charges financiers	89
3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)	90
3.26 Intérêts minoritaires (IAS 27)	90
3.27 Résultat par action (IAS 33)	90
3.28 Segments opérationnels (IFRS 8)	91
3.29 Actifs en cours de cessions (IFRS 5)	91
4. Périmètre de consolidation	92
5. Information sectorielle	93
5.1 Information sectorielle de premier niveau	93
5.2 Information sectorielle de second niveau	94
6. Notes sur le bilan actif	95

6.1	<i>Pertes de valeur sur actifs immobilisés</i>	95
6.2	<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	96
6.3	<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	98
6.4	<i>Participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	99
6.5	<i>Autres actifs non courants</i>	100
6.6	<i>Actifs d'impôts différés</i>	101
6.7	<i>Stocks</i>	101
6.8	<i>Créances clients</i>	102
6.9	<i>Autres actifs courants</i>	102
6.10	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	103
7.	Notes sur le bilan passif	104
7.1	<i>Capitaux propres</i>	104
7.2	<i>Emprunts et dettes financières</i>	105
7.3	<i>Provisions à long terme</i>	106
7.4	<i>Autres passifs non courants</i>	106
7.5	<i>Autres passifs courants</i>	106
8.	Notes sur le compte de résultat	107
8.1	<i>Charges de personnel</i>	107
8.2	<i>Dotations / Reprises amortissements</i>	107
8.3	<i>Dotations / Reprises provisions et dépréciations</i>	107
8.4	<i>Autres produits d'exploitation</i>	108
8.5	<i>Autres charges d'exploitation</i>	108
8.6	<i>Autres produits opérationnels</i>	109
8.7	<i>Autres charges opérationnelles</i>	109
8.8	<i>Coût de l'endettement financier net</i>	109
8.9	<i>Autres produits financiers</i>	110
8.10	<i>Autres charges financières</i>	110
8.11	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	110
8.12	<i>Résultat net par action</i>	111
9.	Informations complémentaires	112
9.1	<i>Informations permettant la comparabilité des comptes</i>	112
9.2	<i>Effectifs</i>	112
9.3	<i>Passifs éventuels</i>	112
9.4	<i>Engagements hors bilan</i>	113
9.5	<i>Transactions avec les parties liées</i>	113
9.6	<i>Autres informations</i>	114
9.7	<i>Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction</i>	114
9.8	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	114

1. Informations générales

Le métier de CATANA GROUP est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et BALI ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

CATANA GROUP est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2017, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2016 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 décembre 2017.

2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Événements significatifs

Le 30 août 2017, la société CATANA GROUP a pris une participation dans la société HACO, SARL de droit tunisien, à hauteur de 30% du capital social, moyennant le prix global de 480 000 €. Compte tenu de la date d'acquisition du 30 août 2017, les travaux de transition IFRS ne sont pas encore réalisés, la note 6.4 présente donc les principaux impacts en local gaap.

Le 8 janvier 2016, la société CATANA GROUP a conclu un contrat d'émission et de souscription d'Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions attachés (OCABSA) avec un fonds d'investissement pour un montant maximum de 3.8 M€ sur 3 ans ; ce financement obligataire pouvant être complété par une augmentation de capital maximum de 7.6 M€ via l'exercice de Bons de Souscription d'Actions attachés aux Obligations Convertibles en Actions (Bons de Souscription d'Actions exerçables pendant 5 ans). Une première tranche de 100 Obligations Convertibles en Actions a été émise le 11 janvier 2016 pour un montant de 1 M€. Ces obligations, entièrement converties entre janvier et juin 2016, ont entraîné la création de 1 967 551 nouvelles actions. L'investisseur bénéficiait par ailleurs de 2 816 901 Bons de Souscription d'Actions qu'il a exercés entre février et avril 2017, permettant la création de 2 816 899 actions nouvelles. A l'issue de ces opérations, le capital de la société est composé de 29 259 353 actions pour un capital social de 14 629 676.50 €. Le 11 avril 2017, le contrat d'émission et de souscription d'Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions attachés a été résilié.

La filiale CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice précédent. L'administration fiscale avait notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Suite aux différentes contestations de la société, la société a obtenu l'abandon d'une partie conséquente du redressement, l'Administration Fiscale maintenant à ce jour sa position à hauteur de 203 K€ dont 23 K€ de pénalités. Ce redressement étant toujours contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes, le management n'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

2.2 Événements postérieurs

Au niveau de la société HACO, signature d'un pacte d'associés le 1^{er} septembre 2017 donnant la possibilité à CATANA GROUP, à tout moment et à sa guise, de renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital. Ce pacte permettra à CATANA GROUP d'intégrer globalement la société HACO dans ses comptes consolidés, à la date de sa conclusion.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002 et modifié par le règlement n°297/2008 du Conseil Européen du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2017, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2017.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2017 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2016 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation, ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 12 - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 - Avantages au personnel
- IAS 27 - Etats financiers individuels
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements à IAS 32 - Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 1 - Prêts publics
- Amendements à IFRS 7 - Information relative aux instruments financiers
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 - Dispositions transitoires
- Amendements à IFRS 10, 12 et à IAS 27 - Entités d'investissements
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur.
- Améliorations annuelles - Cycle 2009-2011
- Améliorations annuelles - Cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles - Cycle 2011-2013
- Améliorations annuelles - Cycle 2012-2014

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2016 :

- IFRS 9 - Instruments financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte actuel de crise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, qu'une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de la mise en équivalence consiste à substituer à la valeur nette comptable des titres, la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de ladite société.

Méthodes de conversion

Le Groupe CATANA comprend une filiale étrangère, hors zone Euro : la SARL HACO dont le siège est en Tunisie.

La monnaie nationale de l'entreprise consolidante est prépondérante car la filiale n'est pas autonome, pour les raisons suivantes :

- Liens financiers avec la société CATANA GROUP (avances financières) ;
- Liens économiques avec la société CHANTIER CATANA (prestations de sous-traitance qui représentent plus de 80% de son chiffre d'affaires)

La méthode du coût historique pour la conversion des comptes de cette filiale est donc utilisée, car la monnaie de fonctionnement est l'Euro.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuelle (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminuées des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans
- Concessions de 15 à 20 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations 4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

3.9 Contrats de location (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations ou en stocks selon la destination du bien) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, CATANA GROUP utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA et HACO.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant la société PORT PIN ROLLAND.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

Sur l'exercice, le Groupe a comptabilisé un impôt différé actif, au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, dont le montant correspond à l'imputation probable du déficit sur le bénéfice fiscal groupe estimé pour l'exercice à venir (cf. point 6.6).

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées au dernier prix d'achat sauf pour l'entité PORT PIN ROLLAND pour laquelle est retenu le coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks de matières et marchandises, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7)

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.
- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Au 31 août 2017, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est présentée au bilan est égale à la valeur nette comptable.

3.15 Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

La reprise de bateaux s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilière donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.

CATANA GROUP s'estime très peu exposé au risque d'impayés

Risque de liquidité

Depuis son recentrage sur des activités haut de gamme à faibles volumes et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en fonds de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, principale activité du groupe, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des salons, le Groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fonds de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qu'elle espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Enfin, CATANA GROUP dispose d'entités de production récentes nécessitant peu d'investissements. Les investissements annuels, essentiellement composés de nouveaux

modèles, pèsent nettement moins sur la trésorerie, le groupe prenant maintenant la stratégie d'opérer à des renouvellements plus lissés mais plus qualitatifs. Exceptionnellement, CATANA GROUP a procédé à un plan d'investissements plus soutenu depuis deux exercices pour favoriser la création de la nouvelle gamme BALI, mais le groupe a su trouver les leviers nécessaires dans la gestion de son BFR pour faire face à son financement.

La trésorerie reste maîtrisée compte tenu :

- Des actions menées sur les actifs circulants
- D'un poids des remboursements de dettes financières très nettement allégé

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

CATANA GROUP estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31 août 2017. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

3.17 Capital et capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées aux augmentations de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d'émission, nets de taxes.

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1.45%
- Convention collective navigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salarié départ à 65 ans
- Progression annuelle des salaires 2% dégressif
- Table de mortalité INSEE 2010-2012
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales retenu 40 à 45%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants. Il s'agit notamment des dettes incluses dans le plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

Dans notre pôle « BATEAUX » l'activité de fabrications et ventes de bateaux neufs est appréhendée selon deux méthodes :

Pour notre gamme haut de gamme « CATANA », dont les délais de fabrication sont longs, les contrats de vente prévoient un transfert de propriété au fur et à mesure de l'avancement du bateau. Notre mode de comptabilisation pour les bateaux de la gamme CATANA se fait donc à l'avancement.

Cet avancement est déterminé de la manière suivante :

Le bateau est vendu à un prix « A ». Par rapport à la configuration du bateau et de la vente, nous établissons le coût « B » de production du bateau (coût des heures, de la matière).

Au moment de l'arrêté (trimestriellement), nous constatons l'avancement réel du bateau par rapport à la main d'œuvre consommée ce qui nous donne un état d'avancement du bateau « x% ».

Nous appliquons ensuite ce % au prix de vente « A » du bateau et nous mettons en face en coûts l'avancement réel de la matière, de la main d'œuvre et l'éventuel prorata sur d'autres coûts annexes de la vente (commissions, royalties d'architecte).

Le chiffre d'affaires de la gamme CATANA s'élève sur l'exercice à 6 383 K€.

Les coûts engagés pour les contrats de la gamme CATANA en cours au 31 août 2017 s'élèvent à 1 226 K€. Compte tenu du CA à l'avancement de 2 093 K€, le bénéfice comptabilisé ressort à 867 K€. Le groupe a perçu 1 614 K€ d'acomptes sur les contrats de la gamme CATANA en cours au 31 août 2017. Aucune retenue n'a été opérée.

Pour la gamme grand public « BALI » il est plus difficile de faire de tels contrats de vente, vendant souvent nos bateaux à des intermédiaires (agents). En conséquence, nous constatons le chiffre d'affaires de la gamme BALI uniquement lors de la livraison du bateau. Si un bateau est en cours de fabrication au moment de l'arrêté comptable, il est donc dans nos stocks d'encours valorisés au coût de production.

La norme IFRS 15 introduit un modèle unique de comptabilisation du revenu pour tous les types de transactions. Elle repose sur un principe général de reconnaissance du chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle au client d'un bien ou d'un service.

L'application de cette norme est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 : pour CATANA GROUP, elle s'appliquera pour les comptes ouverts au 1er septembre 2018.

Le groupe a initié une analyse pour identifier les impacts attendus de la première application de ce nouveau texte. A ce stade, le groupe n'anticipe pas d'impact majeurs sur ses comptes consolidés.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net **avant prise en compte** :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- De la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.11.

3.26 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.27 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.28 Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

3.29 Actifs en cours de cessions (IFRS 5)

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, on pourrait s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification, et les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Catana Group	Canet en Roussillon (66)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Haco	El Haouaria, (Nabeul)	TN	Construction de bateaux	B24193932012	30%	30%	ME

IG : intégration globale
ME : mise en équivalence

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2017 et 2016 se présente comme suit :

	31/08/2017				31/08/2016			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités	38 644	4 988	-659	42 974	29 275	5 700	-1 171	33 804
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	38 102	4 872		42 974	28 224	5 580		33 804
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	543	116		659	1 051	120		1 171
Résultat opérationnel des activités	1 279	-123		1 156	-3 220	189		-3 031
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	27 373	8 094		35 467	30 626	8 325		38 951
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	11 513	2 620		14 133	16 569	2 523		19 092
Investissements (3)	1 323	314		1 637	1 464	192		1 657
Dotations aux amortissements (4)	2 042	502		2 543	1 945	540		2 485
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	114	0		114	135	16		152

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2017 et 2016 :

	31/08/2017			31/08/2016		
	Bateaux	Services	Total Groupe	Bateaux	Services	Total Groupe
Actifs courants	17 719	5 715	23 434	20 229	5 687	25 916
Actifs non courants	9 654	2 379	12 033	10 397	2 638	13 035
Valeur globale des actifs sectoriels	27 373	8 094	35 467	30 626	8 325	38 951
Impôt différé actifs	964	-314	650			
Créances d'impôt exigible						
Total des actifs courants et non courants	28 337	7 780	36 117	30 626	8 325	38 951
Valeur globale des passifs sectoriels	11 513	2 620	14 133	16 569	2 523	19 092
Emprunts bancaires	1 292	194	1 486	2 329	412	2 741
Dettes sur crédits-bails	3 626		3 626	3 844		3 844
Dettes financières diverses	551		551	300		300
Passifs d'impôt exigible	347		347	552		552
Provision pour impôt différé passif						
Total des passifs courants et non courants	17 329	2 814	20 142	23 594	2 935	26 529

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2017 et 2016 est la suivante :

2016/2017	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	15 534	6 120	16 447	38 102
Services	4 443	0	429	4 872
TOTAL	19 978	6 120	16 876	42 974

2015/2016	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	10 678	3 065	14 482	28 225
Services	4 385	0	1 195	5 580
TOTAL	15 063	3 065	15 676	33 804

Au 31 août 2017, notre chiffre d'affaires avec le groupe DREAM YACHT représente 18% du chiffre d'affaires global contre 21% au 31 août 2016.

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 5 ans.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
 - *UGT bateaux*

Les goodwill sont dépréciés à hauteur de 11 406 K€.

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 9.70% (incluant un taux sans risque long terme de 2.41%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 1.50).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.
 - *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 9.70% (incluant un taux sans risque long terme de 2.41%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 1.50).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.

L'UGT services comprend une immobilisation à durée de vie indéterminée correspondant à un fonds de commerce pour 234 K€.

6.2 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2015				
Valeur brute	2 833	6 744	429	10 006
Amortissements et dépréciations cumulés	-1 865	-5 174	-77	-7 116
Valeur nette	968	1 570	352	2 890
Variations				
Acquisitions	67	1	176	244
Cessions (valeurs brutes)	10			10
Cessions (amortissements)	-10			-10
Dotations aux amortissements et dépréciations	-327	-272		-599
Reprises de dépréciations				
Variation de périmètre (valeurs brutes)		-576		-576
Variation de périmètre (amortissements)		517		517
Transfert en Ecart d'acquisition				
Reclassement		-235	-77	-312
Reclassement		235	77	312
Transferts			126	126
Total des variations de la période	-260	-330	302	-288
Au 31 août 2016				
Valeur brute	2 910	5 934	654	9 498
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 202	-4 694		-6 895
Valeur nette	708	1 240	654	2 602
Variations				
Acquisitions	560	3	152	715
Cessions (valeurs brutes)				
Cessions (amortissements)				
Dotations aux amortissements et dépréciations	-376	-237		-613
Reprises de dépréciations	16			16
Variation de périmètre				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts			-266	-266
Total des variations de la période	199	-234	-114	-149
Au 31 août 2017				
Valeur brute	3 470	5 936	540	9 946
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 562	-4 930		-7 492
Valeur nette	907	1 006	540	2 453

Concessions

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des concessions, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2016	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31.08.2017
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541				5 541
TOTAL	5 541				5 541

Amortissements et dépréciations	31.08.2016	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31.08.2017
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	4 306	232			4 537
TOTAL	4 306	232			4 537

TOTAL VALEURS NETTES					1 003
-----------------------------	--	--	--	--	--------------

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par CATANA GROUP et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2017, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

6.3 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2015				
Valeur brute	8 676	11 451	7 113	27 241
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 226	-9 122	-3 096	-17 443
Valeur nette	3 450	2 330	4 017	9 797
Variations				
Acquisitions		533	879	1 413
Cessions (valeurs brutes)		-674	-8	-682
Cessions (amortissements)		391	8	399
Dotation aux amortissements et dépréciations	-320	-1 383	-183	-1 886
Variation de périmètre (valeurs brutes)	-524	-95	-187	806
Variation de périmètre (amortissements)	524	94	173	791
Transferts			-126	-126
Virement Poste à Poste		2 624	-2 624	
Total des variations de la période	-320	1 489	-2 066	-898
Au 31 août 2016				
Valeur brute	8 151	13 839	5 048	27 039
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 021	-10 021	-3 097	-18 139
Valeur nette	3 130	3 819	1 951	8 900
Variations				
Acquisitions	14	1 483	399	1 895
Cessions (valeurs brutes) ¹		-542	-95	-637
Cessions (amortissements) ¹		277	19	296
Dotation aux amortissements et dépréciations	-289	-1 474	-168	-1 931
Reprises de dépréciations		28		28
Virement Poste à Poste				
Transferts			-706	-706
Total des variations de la période	-728	3 587	-2 404	455
Au 31 août 2017				
Valeur brute	8 165	14 779	4 645	27 590
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 310	-11 190	-3 245	-19 746
Valeur nette	2 856	3 589	1 400	7 844

¹ Dont 253 K€ de VNC sur matériel reclassés en charges opérationnelles courantes. Il s'agit de la vente d'un bateau financé par crédit-bail qui aurait dû être comptabilisé en stock dès l'origine du contrat.

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

6.4 Participations dans les sociétés mises en équivalence

	31.08.2017
HACO	480
TOTAL	480

Conformément à la norme IFRS 12, nous vous présentons ci-dessous les informations financières concernant la société HACO :

	31.08.2017
Actifs courants ¹	1 818
Actifs non courants	1 926
Passifs courants ²	1 057
Passifs non courants ³	1 117
Produits	4 627
Résultat global total	795

¹ Dont 396 K€ de trésorerie

² Dont 122 K€ de passifs financiers

³ Dont 1 117 K€ de passifs financiers

Le Groupe n'a pas reçu de dividendes en provenance de la société HACO.

6.5 Autres actifs non courants

	31.08.2016	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31.08.2017	Date d'origine créances
Titres de participation (sociétés non consolidées)	128				128	
Dépréciation titres de participation	-128				-128	
Comptes-courants des sociétés non consolidées	8	2			10	
Dépôts et cautionnements	13				13	
Autres créances dont échéance > 1 an						
Crédit vendeur Fineloc	150				150	2013
Dépréciation crédit vendeur Fineloc	-75	-75			-150	2013
Crédit vendeur Haco	642		123		519	2015
Crédit vendeur White Shark	400		65		335	2016
Créance Poncin Yacht & Partners	289		65		224	2015
Etat - créance CICE > 1 an	108	156	108		156	2017
TOTAL	1 534	83	361	0	1 256	

Le groupe a recours au crédit vendeur. Le montant des créances concernées par ce mode de financement s'élève, au 31 août 2017, à 1 179 K€ dont 1 004 K€ à échéance supérieure à 1 an, dépréciés pour 150 K€, classés en actifs non courants. Le crédit vendeur White Shark, dont l'en-cours s'élève à 386 K€ au 31 août 2017, dont 335 K€ à échéance supérieure à 1 an, est garanti par le nantissement des actifs de la branche cédée.

6.6 Actifs d'impôts différés

Le Groupe a comptabilisé un impôt différé actif net de 650 K€ car le Groupe pense pouvoir imputer sur le résultat fiscal Groupe de l'exercice à venir la somme de 1 950 K€.

Compte tenu des historiques de pertes et d'une activité extrêmement sensible aux conditions économiques globales, nous avons activé les impôts différés correspondant à un an de résultat prévisionnel.

Les déficits non activés s'élèvent en base à 50 218 K€.

À compter du 1^{er} septembre 2005, CATANA GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration.

Le renouvellement de l'option pour l'intégration fiscale est intervenu le 1^{er} septembre 2015.

	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires	157	52		
Retraitements				
Déficits fiscaux	2 759	920		
Crédits bails	-201	-67		
Amortissements dérogatoires	-140	-47		
Ecart d'évaluation	-1 003	-334		
Engagements de retraite	378	126		
TOTAL	1 950	650		

6.7 Stocks

	31.08.2017			31.08.2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	2 728	596	2 132	2 690	521	2 169
Marchandises	2 916	281	2 636	4 701	656	4 045
En-cours de production	3 308	0	3 308	3 106	0	3 106
Produits intermédiaires et finis	939	270	669	610	270	340
TOTAL	9 891	1 146	8 745	11 107	1 446	9 660

6.8 Créances clients

	31.08.2017	31.08.2016
Clients et comptes rattachés	7 970	10 144
Dépréciation	27	27
Créances clients nettes	7 943	10 117

6.9 Autres actifs courants

	31.08.2017			31.08.2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	18		18	10		10
Etat	598		598	900		900
Débiteurs divers	795		795	705		705
Groupe & associés (1)	0		0	212		212
Avances et acomptes sur commandes	772		772	1 240		1 240
Charges constatées d'avance	315		315	352		352
Dépôts et cautionnements < 1 an	1		1	1		1
TOTAL	2 500		2 500	3 421		3 421

Le groupe a recours au crédit vendeur. Le montant des créances concernées par ce mode de financement s'élève, au 31 août 2017, à 1 179 K€ dont 175 K€ à échéance inférieure à 1 an, classés en actifs courants. Le crédit vendeur White Shark, dont l'en-cours s'élève à 386 K€ au 31 août 2017, dont 51 K€ à échéance inférieure à 1 an, est garanti par le nantissement des actifs de la branche cédée.

6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/08/2017	31/08/2016
Valeurs mobilières de placement	647	657
Dépréciation	-44	-44
Disponibilités	3 644	2 105
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	4 247	2 718
Concours bancaires	248	541
TRESORERIE NETTE	3 999	2 176

7. Notes sur le bilan passif**7.1 Capitaux propres**

	31.08.2017	31.08.2016
Capital	14 630	13 221
Actions Propres	8	90
Prime d'émission, de fusion et d'apport	9 926	
Report à nouveau	- 20 667	
Réserves consolidées	10 369	
	- 372	
Réserves consolidées	- 372	2 596
Résultat consolidé	1 690	- 3 326
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	15 955	12 402
Intérêts minoritaires	20	20
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	15 975	12 422

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2017
Nombre de titres	29 259 353
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	14 630

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2017	31.08.2016
Emprunts et dettes bancaires	547	1 694
Dettes sur crédits-bails	3 177	3 414
Dettes financières diverses	255	300
Emprunts et dettes financières non courants	3 979	5 408
Emprunts et dettes bancaires	939	1 047
Concours bancaires	248	541
Dettes sur crédits-bails	448	429
Dettes financières diverses	296	-
Emprunts et dettes financières courants	1 932	2 017
TOTAL	5 911	7 425

L'accord de renégociation de la dette bancaire signée en avril 2012 et homologué par le Tribunal de Commerce le 15 mai 2012 a permis au Groupe de réduire définitivement son endettement de 7 M€.

La dette bancaire ayant fait l'objet d'un abandon de créances en mai 2009 pour 10 533 K€ avec clause de retour à meilleure fortune fait l'objet d'un test à chaque clôture. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2017	31.08.2016
A moins d'un an	1 932	2 017
De un à cinq ans	2 461	3 578
A plus de cinq ans	1 518	1 830
TOTAL	5 911	7 425

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.08.2017
Provision pour engagements retraite	424	16	62		378
Provision pour risques et charges	424	16	62		378

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2017	31.08.2016
Dettes fournisseurs	47	56
Personnel	6	8
Etat	43	50
TOTAL	96	114

7.5 Autres passifs courants

	31.08.2017	31.08.2016
Provision SAV	128	117
Provision pour litiges	151	127
Dettes fournisseurs	6 150	10 025
Dettes sur immobilisations	704	546
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 896	1 996
Personnel	1 095	959
Etat	1 669	1 768
Autres dettes	380	241
Produits constatés d'avance	1 585	2 788
TOTAL	13 757	18 565

Nous constatons une provision SAV de 1% du chiffre d'affaires relatif aux ventes de bateaux neufs. En revanche, notre approche SAV concernant les loueurs et les agents consistent dès la vente du bateau neuf, à leur faire bénéficier d'une remise SAV qui leur permet ensuite d'être autonome pour les interventions. Ce SAV « payé d'avance » étant sous la forme d'une remise, elle est incluse dans notre chiffre d'affaires et n'intègre pas nos comptes de charges.

8. Notes sur le compte de résultat**8.1 Charges de personnel**

	31.08.2017	31.08.2016
Salaires	4 280	4 172
Charges sociales	1 453	1 437
Indemnités de fin de carrière	-5	-1
Subvention d'exploitation	-66	-7
TOTAL	5 661	5 601

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2017	31.08.2016
Immobilisations incorporelles	613	599
Immobilisations corporelles	1 931	1 886
TOTAL	2 543	2 485

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2017	31.08.2016
Dépréciation des créances	0	1
Dépréciation des créances s/ immobilisations	75	75
Autres provision pour charges	25	107
Provision garantie clients	98	79
TOTAL	198	262

8.4 Autres produits d'exploitation

	31.08.2017	31.08.2016
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat		
Reprise provision sur risques et charges	99	96
Reprise dépréciation sur créances	0	24
Reprise dépréciation exceptionnelle		
Autres produits d'exploitation	59	680
TOTAL	157	800

La reprise de provision sur risques et charges correspond principalement aux provisions garanties clients et autres provisions pour litiges devenues sans objet.

En N-1, les autres produits d'exploitation incluent 600 K€ suite au dénouement d'un litige entre CHANTIER CATANA et un client. Une dépréciation a été passée en contrepartie (cf. note 8.5) pour 600 K€.

8.5 Autres charges d'exploitation

	31.08.2017	31.08.2016
Autres charges d'exploitation	95	896
TOTAL	95	896

En N-1, les autres charges d'exploitation sont composées principalement de 600 K€ de dépréciation (produit en contrepartie pour 626 K€, cf. partie 8.4).

8.6 Autres produits opérationnels

<i>Produits</i>	31.08.2017	31.08.2016
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	20	110
Déconsolidation Nautic 2000	0	230
Déconsolidation PYP	0	19
TOTAL	20	359

8.7 Autres charges opérationnelles

<i>Charges</i>	31.08.2017	31.08.2016
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles Indemnité litige Client		
TOTAL	0	0

8.8 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2017	31.08.2016
Frais financiers sur emprunts	82	135
Frais financiers sur découverts bancaires	3	6
Frais financiers sur location-financement	93	110
Frais financiers sur émission OCA	0	22
Rémunération crédit vendeur	-15	-16
TOTAL	163	257

8.9 Autres produits financiers

	31.08.2017	31.08.2016
Produits financiers divers	9	6
Gains de change	1	0
Revenus des créances commerciales	8	4
Escomptes obtenus	10	20
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	40	0
TOTAL	68	31

8.10 Autres charges financières

	31.08.2017	31.08.2016
Perte de change	1	0
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	0	65
TOTAL	1	65

8.11 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2017	31.08.2016
Charge d'impôt exigible	24	3
Produit d'impôt différé ⁽¹⁾	-652	
TOTAL	-629	3

(1) Cf note 6.6

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31/08/2017	31/08/2016
Résultat comptable avant impôt	1 061	- 3 322
Charge d'impôt théorique	353	- 1 107
Impact des déficits fiscaux non activés		1 105
Impact activation partielle des déficits	- 879	
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	15	205
Impact des crédits d'impôts	- 91	- 75
Impact retenue à la source	17	6
Impact des charges définitivement non déductibles	2	- 17
Impact déduction fiscale des frais imputés sur prime d'émission	- 46	
Impact déconsolidation PYP		8
Impact déconsolidation Nautic 2000		- 121
Charge d'impôt effective	- 629	3

8.12 Résultat net par action

	31.08.2017	31.08.2016
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	1 690	-3 325
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	27 593 197	26 442 454
Résultat net par action (en euros)	0,06	-0,13

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2016/2017, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2017	31.08.2016
Cadres	25	23
Agents de maîtrise	14	14
Employés et ouvriers	162	133
TOTAL	201	170

9.3 Passifs éventuels

Litiges en cours

Plusieurs litiges commerciaux sont en cours ; en l'état d'avancement des procédures, la direction en attend un dénouement favorable justifiant l'absence de provision.

9.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Sûretés réelles 962 K€
- dont 362 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres PPR et CHANTIER CATANA
- dont 600 K€ au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AUREUS FACTORY
 - Hypothèque immobilière conventionnelle sur le bâtiment PPR à hauteur de 1 700 K€
 - Nantissement compte bancaire PPR à hauteur de 200 K€ et matériel et outillage à hauteur de 65 K€.

Engagements réciproques

- Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 26 237 K€.

Engagements reçus

- Fabrication d'un moule d'une valeur de 300 K€ nanti au profit de la société CHANTIER CATANA à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de 5 ans.

9.5 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société CATANA GROUP est contrôlée par la SAS FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- Créances rattachées à des participations 10 K€
- Dettes fournisseurs 694 K€
- Royalties (charges) 578 K€

La société AP YACHTS CONCEPTION constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- Créances clients 275 K€
- Dettes fournisseurs 272 K€
- Chiffre d'affaires 60 K€
- Charges externes 4 197 K€

9.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 84 K€. Elle correspond à la rémunération du Président Directeur Général. Celle allouée aux administrateurs s'élève à 78 K€ et correspond à la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.8 Honoraires des commissaires aux comptes

	SOFIDEM		BM&A	
	31.08.2017	31.08.2016	31.08.2017	31.08.2016
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	61	69	56	66
- Catana Group (comptes sociaux et consolidés)	37	35	36	45
- Chantier Catana (comptes sociaux)	24	35	-	-
- Port Pin Rolland (comptes sociaux)	-	-	21	21
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	61	69	56	66

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM

Rue J.B. Lamarck
CS 52145

53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société anonyme au capital de 14 629 677 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

=====

EXERCICE CLOS le 31 AOUT 2017

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

• Acquisition des titres de la société HACO

Risque identifié	Notre réponse
<p>La société CATANA GROUP a acquis en date du 30 août 2017, une participation de 30% dans la société HACO qui a conduit à consolider cette société par mise en équivalence.</p> <p>S'agissant d'une évolution significative du périmètre du groupe, nous avons considéré que la mise en équivalence de la société HACO au 31 août 2017 constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la documentation juridique relative à cette acquisition et aux relations entre les associés de la société HACO. - Apprécier la conformité de la méthode de consolidation retenue avec les normes en vigueur. - Examiner la mise en œuvre de cette méthode et la valorisation des titres mis en équivalence qui en découle. - Procéder à un examen des conclusions et du dossier de révision au 31 août 2017 de l'auditeur de la société HACO. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.1 et 6.4 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

• Constatation d'une créance d'impôt au titre des déficits reportables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au regard des prévisions de bénéfices imposables futurs et des déficits reportables antérieurs à clôture de l'exercice 2017, une créance d'impôt différé de 650 K€ a été constatée au 31 août 2017.</p> <p>Ce sujet constitue un point clé de notre audit au regard du risque de non-recouvrabilité de cette créance et du jugement exercé par la direction à cet égard.</p>	<p>Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables suffisants pour le recouvrer.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées est appropriée. - Examiner le caractère raisonnable des prévisions de la direction en lien avec les perspectives de marché - Apprécier la recouvrabilité de la créance constatée. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.6 et 8.1 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

• Absence de retour à meilleure fortune

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les dettes bancaires, ont fait l'objet en 2009 d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des partenaires financiers.</p> <p>La mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune pourrait avoir un impact particulièrement significatif et l'appréciation de ce risque repose essentiellement sur les projections du flux de trésorerie à horizon 2019 et donc, très largement sur le jugement de la direction.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les normes en vigueur. - Apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction. - Vérifier que les calculs réalisés au 31 août 2017 sont conformes à ceux prévus dans la clause de retour à meilleure fortune. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 7.2 de l'annexe des comptes consolidés.</p>

4. VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. INFORMATIONS RESULTANTS D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet SOFIDEM et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2017, le cabinet SOFIDEM était dans la 13ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 7ème année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons en conséquence, un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.


Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 20 décembre 2017

Les commissaires aux comptes

BM&A

Jean-Luc LOIR
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SOFIDEM

François LE SPÉGAGNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

« CATANA GROUP »

Société Anonyme au capital de 14 629 677 Euros

Siège social : Zone Technique Le Port – 66140 Canet en Roussillon

390 406 320 RCS LA ROCHELLE – APE : 714 B

Exercice social : du 1^{er} septembre au 31 août

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS**COMPTES SOCIAUX**

Compte de résultat

	31/08/2017	31/08/2016	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	713 351	649 296	64 054	9,87
Chiffre d'affaires net	713 351	649 296	64 054	9,87
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	130 191	264 287	-134 096	-50,74
Autres produits	8	9		-4,09
Total produits d'exploitation (I)	843 550	913 592	-70 042	-7,67
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	543 592	711 199	-167 607	-23,57
Impôts, taxes et versements assimilés	13 200	9 820	3 380	34,42
Salaires et traitements	367 725	301 711	66 013	21,88
Charges sociales	155 614	125 650	29 964	23,85
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	624	22 739	-22 116	-97,26
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	6	1 482	-1 477	-99,63
Total charges d'exploitation (II)	1 080 760	1 172 602	-91 842	-7,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-237 210	-259 010	21 800	-8,42
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	61 343	58 457	2 886	4,94
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	2 432 958		2 432 958	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	2 494 301	58 457	2 435 844	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.		3 374 958	-3 374 958	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)	64 196	114 261	-50 065	-43,82
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	64 196	3 489 219	-3 425 023	-98,16
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	2 430 105	-3 430 762	5 860 867	-170,83
RESULTAT COURANT avant impôt	2 192 895	-3 689 772	5 882 667	-159,43

Compte de résultat (suite)

	31/08/2017	31/08/2016	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		10 000	-10 000	-100,00
Sur opérations en capital	345 303	179 538	165 765	92,33
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	345 303	189 538	155 765	82,18
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		180	-180	-100,00
Sur opérations en capital	306 203	205 716	100 487	48,85
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	212 084		212 084	
Total charges exceptionnelles (VIII)	518 287	205 896	312 391	151,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
	-172 985	-16 358	-156 626	957,47
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-170 223	-437 765	267 542	-61,12
Total des produits (I+III+V+VII)	3 683 154	1 161 586	2 521 567	217,08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 493 021	4 429 952	-2 936 931	-66,30
BENEFICE OU PERTE				
	2 190 133	-3 268 366	5 458 499	-167,01
<i>(a) Y compris :</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>- Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	61 343	58 457	2 886	4,94
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	13 121	28 846	-15 725	-54,51

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2017	Net 31/08/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	90 694	90 694		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	74 725	72 543	2 182	224
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	33 594 334	19 797 608	13 796 726	5 335 753
Créances rattachées aux participations	5 854 464		5 854 464	9 634 852
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	39 676		39 676	66 794
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 653 892	19 960 845	19 693 047	15 037 623
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	269 672	269 672		
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	629 931	16 317	613 614	1 027 921
Autres créances	680 722	212 084	468 638	784 209
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	383 553		383 553	52 192
Charges constatées d'avance (3)	34 980		34 980	42 431
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 998 857	498 073	1 500 784	1 906 753
Frais d'émission d'emprunt à étaler				134 159
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	41 652 749	20 458 918	21 193 832	17 078 535
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			5 892 439	10 172 904
(3) Dont à plus d'un an (brut)			223 746	288 746

Bilan passif

	31/08/2017	31/08/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 629 677	13 221 227
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 925 856	9 471 039
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-20 667 180	-17 398 814
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 190 133	-3 268 366
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 078 486	2 025 086
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 280 915	11 892 258
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 273 172	1 851 499
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 473	310 076
Dettes fiscales et sociales	706 041	907 367
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	480 000	
Autres dettes		88 179
Produits constatés d'avance (1)	1 744	4 070
TOTAL DETTES	15 115 345	15 053 449
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 193 832	17 078 535
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 928 213	11 596 189
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 187 132	3 457 260
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 893 501	5 920 646
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société CATANA GROUP a pris une participation dans la société HACO, SARL de droit tunisien, à hauteur de 30% du capital social moyennant le prix global de 480 000 € le 30 août 2017.

Le 11 avril 2017, l'emprunt obligataire convertible en actions, signé le 8 janvier 2016 pour un montant maximum de 3 800 000 €, a été résilié.

Au cours de l'exercice, 2 816 899 bons de souscription d'actions ont été exercés permettant la création de 2 816 899 actions nouvelles. Cela a généré une augmentation de capital de 1 408 449.50 € et une prime d'émission de 591 550.50 €. Les frais liés à l'augmentation de capital et à l'emprunt obligataire convertible en actions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 154 845.87 €.

Selon une décision de l'associé unique à caractère exceptionnel du 08/06/2017 dans la société CHANTIER CATANA, la société CATANA GROUP a participé à 100 % à l'augmentation du capital pour 6 M€ par l'incorporation d'une partie de son compte courant.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA CATANA GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 21 193 832 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 190 133 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/08/2017, compte tenu des valeurs d'utilité des filiales, les dépréciations des titres et créances ont été corrigées (cf tableau dépréciation des actifs).

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le bateau fabriqué P38 est valorisé au coût de production.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694			90 694
Immobilisations incorporelles	90 694			90 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 629	2 582		63 211
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	72 144	2 582		74 725
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	37 196 213	8 273 558	6 020 973	39 448 797
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	71 753		32 077	39 676
Immobilisations financières	37 267 965	8 273 558	6 053 050	39 488 473
ACTIF IMMOBILISE	37 430 803	8 276 139	6 053 050	39 653 892

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694			90 694
Immobilisations incorporelles	90 694			90 694
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 405	624		61 029
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	71 919	624		72 543
ACTIF IMMOBILISE	162 613	624		163 237

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 239 772 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	5 854 464	5 854 464	
Prêts			
Autres	39 676	37 976	1 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	629 931	629 931	
Autres	680 722	456 975	223 746
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	34 980	34 980	
Total	7 239 772	7 014 325	225 446
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int cour. / creances ratt.	61 343
Clients factures a etablir	488 141
Total	549 484

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	22 230 566		2 432 958	19 797 608
Stocks	269 672			269 672
Créances et Valeurs mobilières	16 317	212 084		228 401
Total	22 516 555	212 084	2 432 958	20 295 681
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			2 432 958	
Exceptionnelles		212 084		

Dépréciation des immobilisations financières :

- dont reprise dépréciation de la créance CHANTIER CATANA pour 468 K€
- dont reprise dépréciation des titres CHANTIER CATANA pour 1 960 K€

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 629 676,50 € décomposé en 29 259 353 titres d'une valeur nominale de 0,50 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	26 442 454	0,50
Titres émis pendant l'exercice	2 816 899	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	29 259 353	0,50

Les 29 259 353 actions se décomposent en :

- 20 902 916 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont 37 950 actions propres détenues.
- 8 356 437 actions nominatives dont 898 388 assorties d'un droit de vote simple et 7 458 049 sont assorties d'un droit de vote double.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 115 345 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 893 501	61 280	5 832 221	
- à plus de 1 an à l'origine	5 387 414	387 414	5 000 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 866 222	1 866 222		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 473	326 033	47 440	
Dettes fiscales et sociales	706 041	657 489	48 552	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	480 000	480 000		
Autres dettes (**)	406 950	406 950		
Produits constatés d'avance	1 744	1 744		
Total	15 115 345	4 187 132	10 928 213	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	362 238			
(**) Dont envers les associés	244 287			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 244 287 €.

Les dettes d'emprunts auprès des établissements de crédit comprennent 10 000 K€ d'abandon de créance bancaire avec clause de retour à meilleure fortune, qui ne sera définitivement acquis, et donc comptabilisé qu'après versement de la dernière échéance de remboursement de la dette bancaire en décembre 2017, et après application des effets éventuels de la clause de retour à meilleure fortune ou à l'extinction du plan de sauvegarde dans sa totalité soit en mai 2019.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 362 239		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	10 362 239		

Les dettes garanties par des sûretés réelles correspondent aux dettes bancaires de la sauvegarde en totalité.

Garantie : gage et nantissement des titres des filiales

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	215 197
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	25 175
Intérêts courus à payer	533 219
Int.cour./dett.ratt.part.	13 121
Dettes provis. pr congés à payer	16 006
Charges sociales s/congés à payer	7 303
Formation professionnelle	1 430
Taxe apprentissage	1 769
Etats charges a payer	2 200
Total	815 419

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 37 950
- . En valeur : 37 976 €

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Autres informations

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	34 980		
Total	34 980		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 744		
Total	1 744		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/08/2017	31/08/2016
Produits financiers de participation	61 343	58 457
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	2 432 958	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 494 301	58 457
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 374 958
Intérêts et charges assimilées	64 196	114 261
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	64 196	3 489 219
Résultat financier	2 430 105	-3 430 762

Reprises sur provisions et transferts de charge :

- Reprise dépréciation créance Chantier Catana pour 468 K€
- Reprise dépréciation titres Chantier Catana pour 1 960 K€

Transferts de charges d'exploitation et financières

Rétrocession de frais directs aux filiales : 130 191

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Boni/mali s/ rachat par société de ses actions propres	299 285	345 303
Autres charges exceptionnelles	6 918	
Dot. dépréciation exceptionnelle créance IS de Nautic 2000 en cours de liquidation	212 084	
TOTAL	518 287	345 303

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	2 190 133
+ Impôts sur les bénéfices	-170 223
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	2 019 910
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	2 019 910

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 192 895	-170 223	2 363 118
+ Résultat exceptionnel	-172 985		-172 985
- Participations des salariés			
Résultat comptable	2 019 910	-170 223	2 190 133

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2005, la société SA CATANA GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CATANA GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 340 681 €

- Charges de l'exercice : 170 458 €

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'IS aurait été de 0 €.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 5 personnes.

	Personnel	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	5	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CATANA GROUP

Forme : SA

SIREN : 390406320

Au capital de : 14 629 677 €

Adresse du siège social :

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
<i>Cautionnements, avals et garanties donnés par la société</i>	1 275 473
Avals et cautions	1 275 473
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts des emprunts</i>	12 588
Autres engagements donnés	12 588
Total	1 288 061
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Intérêts des emprunts</i>	12 588
Autres engagements reçus	12 588
Total	12 588
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Information non significative

Tableau des filiales et participation

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1 - Filiales (à détailler) :											
(+ 50 % du capital détenu)											
- CHANTIER CATANA	France	4 501 068	1 229 329	100,00%	27 778 581	5 756 973	5 844 718	509 432	1 029 171		34 503 988
- PPR	France	38 112	5 926 090	99,70%	5 335 753	5 335 753		166 041	410 033		8 414 853
- NAUTIC 2000	France	9 528	28 263	100% (1)							
2 - Participations (à détailler) :											
(10 à 50 % du capital détenu)											
- HACO	Tunisie	20 000 Tnd	3 910 492 Tnd	30,00%	480 000 €	480 000 €			2 019 007 Tnd		10 852 753 Tnd
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
(1) détenue à 100% par PPR											

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société anonyme au capital de 14 629 677 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS le 31 AOUT 2017

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciations des titres de participation telles que décrites dans la note sur le bilan intitulée « Titres de participation ».

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des informations fournies en annexe, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

4. VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des information données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-105-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

5. INFORMATIONS RESULTANTS D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet SOFIDEM et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2017, le cabinet SOFIDEM était dans la 13ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 7ème année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

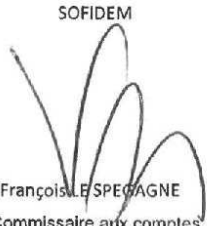
Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 20 décembre 2017

Les commissaires aux comptes

BM&A

Jean-Luc LOIR
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SOFIDEM

François ESPERAGNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 14 629 677 Euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

=====

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2017**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R°225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R°225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L°225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R°225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Dirigeant concerné

Monsieur Olivier PONCIN, Président du conseil d'administration et directeur général.

Nature et objet

Rémunération au taux de 0,5% l'an des cautions personnelles données par Monsieur Olivier PONCIN au profit de votre société.

Modalités

Rémunération de la caution d'un montant de 150 000 € relatif au contrat de crédit bail consenti par SUD OUEST BAIL concernant « HARMONY YACHTS », soit une charge comptabilisée au titre de l'exercice : 750 €

Soit un total de charges comptabilisées au titre de l'exercice : 750 €

Fait à Paris et Laval, le 20 décembre 2017

Les commissaires aux comptes


BM&A
Jean-Luc Loir
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris


SOFIDEM
François Le Spégnaghe
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016 / 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

OLIVIER PONCIN
Président Directeur Général